

LES AMIS DE SAINTE-FOY ET SA RÉGION



Portrait d'Élie Faure par Bécassu en 1922

SOMMAIRE

N° 91 - Année 2008 - Cahier n° 1

Pierre LAMOTHE Histoire de la poste à Ste Foy La Grande	2	Zéline FAURE L'ultimo patme. Souvenirs de Zéline (Zéline Faure) sur son père Élie Faure	27
Jeanne VIGOUROUX Un procès retentissant	14	Alain PIMOUGUET Pellegrin du Moyen Âge à la Révolution	39
Michel JOUHANNEAU Une dot aux engagements non tenus dans un contrat de mariage du 11.12.1783	21	Danièle PROVAIN Notes de lecture	48

HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

Pierre
LAMOTHE

Préambule à destination des philatélistes et des historiens.

L'ensemble complet des marques et de l'écriture postale n'a pas été traité : bords, virgules, cachets à date, ~~réboursé~~, taxes, courroyeurs, stations, etc. On se référera utilement aux publications spécialisées ("feuilles macrophiles", Éditions Le Millier, et les publications d'Ascoflor). Les historiens consulteront aux archives municipales de Sainte Foy les séries G3) 6, H2 (26) et N1 (1) que j'ai analysées.

Généralités



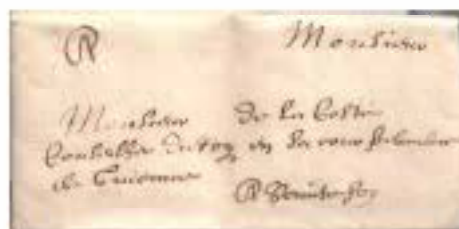
Le XI^e siècle, réinventeur de la poste d'état crée les chevaucheurs du Roy et les relais des postes royales pour le transport exclusif des plis de l'État.

Le courrier des particuliers et marchands est acheminé par coursier particulier ou par ceux qui se déplacent (marchands, militaires, ecclésiastiques, pèlerins...). Les frais sont à la charge du destinataire ou de l'expéditeur.

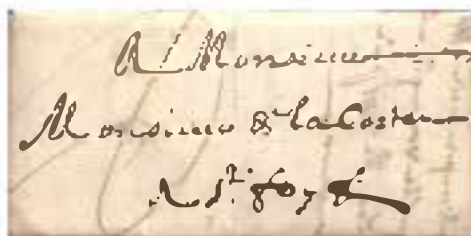
Des inscriptions manuscrites apparaissent sur les lettres.

Le troisième tiers du XVIII^e voit se développer les marques faites avec un cachet.

En 1627 le pouvoir royal définit les premiers règlements et tarifs.



1659



1690



1696



1735

Lettre prise de Rotterdam, port dû 30 sols

HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

LA POSTE À SAINTIE FOY

1718 le bureau de poste est dirigé par Monsieur Andraut.

11 juin 1790 le maître de poste descend le courrier à Bordeaux par bateau.

8 août 1790, l'Assemblée Nationale adresse une lettre au Roi pour qu'il assure "la continuation du service de la poste aux lettres, de la poste aux chevaux et des messageries".

29 août 1790 le Roi confirme que ces trois services sont séparés quant à l'exploitation mais réunis sous la responsabilité du commissaire aux postes nommés par lui-même.

22 août 1791 une loi fixe le prix du transport des lettres, paquets, or et argent selon la distance, selon le poids et taxe de 1 sou les courriers sous enveloppe. Le port est payé par le destinataire.

En 1791 un relais de poste est créé à Ste Foy.

19 octobre 1792 les électeurs du district de Libourne nomment le notaire Beylard titulaire du bureau des Lettres au détriment de la famille Bonnetou qui l'avait depuis au moins 70 ans.

8 mars 1793 les directeurs des postes doivent fournir un mois après leur élection, un cautionnement en biens-fonds, égale à la moitié du produit net de l'année précédente.

La Révolution va s'attacher à parfaire le système, en particulier en imposant à l'expéditeur le paiement de l'affranchissement.



1813 - Port payé par l'expéditeur



1826 - Cachet type 7

En rouge, pour plus de visibilité, 2 trous de purification, utilisés en temps d'épidémie.



Cachet type 13

1842

Port dû 3 sols, cruraux

Taxe 1 décime
Service rural



1842 - Type Ste Foy

8 mars 1793

Les journales 1792-1793 p 116

Aujourd'hui huit mars mil sept cent quatre-vingt-trois, l'an second de la République française, à Sainte Foy en la maison commune, le conseil général de la commune assemblée, considérant que les ennemis de la Révolution font dans ce moment les plus grands efforts pour exciter la guerre civile dans la République que tous les points de ce département retentissent de dénominations de conspirations tramées par les généraux de nos armées et liées avec les insurrections des départements frontières, considérant que le moment est arrivé de prendre toutes les mesures possibles pour reconnaître nos ennemis intérieurs, que celles même qui dans un temps de calme pourroient être prohibées par les lois sont autorisées par la première de toutes les lois, celle du salut de l'État, dans un moment où il est peut-être à deux doigts de sa perte, arrête que toutes les lettres venant de l'étranger et de tout autre département que celui de la Gironde soit par courrier de ce jour, soit par ceux des jours suivants, à qui que ce soit qu'elles soient adressées, seront arrêtées, portées à la maison commune où les particuliers à qui elles appartiendront seront mandés, pour en être fait la mise en leur présence et celle des citoyens Baillet, officier municipal, Pichon, procureur de la commune, Meymar et Gourguenil, notables, que le conseil général nomme commissaires pour faire l'ouverture desdites lettres, il nomme en outre les citoyens Boucletoux et Briaud, officiers municipaux, commissaires pour faire ladite arrestation à la poste et transport desdites lettres en la maison commune...



1848 - Port payé rouge



1848 - Cachet type 15 - lettre taxée 1 sou



1850

Cachet type 15 Taxe 2 sols au timbre



1851

Cachet type 15 Obligation gelle sur timbre



1852 - Cachet type 15 Franchise postale

HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

Troisième jour de la seconde décade du
second mois de l'an 2

Jour des AN II p 28

Le conseil général qui a vu une lettre
écrite au corps municipal de 30 octobre
dernier par le citoyen Brun de Villeneuve,
agent de l'administration des postes, qui
dit que cette administration a décidé que le
service des postes aux lettres de Mucidan
à Bergerac serait prolongé jusqu'à
Sainte-Foy, mais pendant qu'il serait plus
avantageux que ce service fut réuni en
deux parties et qu'un postillon viât direc-
tement de Mucidan à Sainte-Foy en
passant par le Fleix, il va de la municipalité
de Sainte-Foy à faire réparer le pont de la
ville détruit il y a douze à quinze ans.

Sur quoi le conseil général, considérant
qu'il n'est pas de son ressort d'ordonner
une telle dépense aux frais de la commune,
considérant que l'usage de ce pont est
également utile aux citoyens des paroisses
du Fleix, Montfaucon, Prayssac et autres, a
délibéré qu'au lieu de faire reconstruire ce
pont aux frais de la commune il le sera au
moyen d'une souscription volontaire à
laquelle tous les intéressés tant de cette
commune que de celles du Fleix et des
autres seront invités à participer, qu'à
l'égard de la forme à donner à ce pont et à
la question de savoir s'il sera construit
en bois ou en pierre il est renvoyé jusqu'à
l'époque où le résultat de la souscription
permettra de prendre un parti à cet égard
et où les officiers municipaux des
communes du Fleix de Montfaucon et
autres qui y auront contribué seront
invités à se concerter avec nous sur les
moyens à donner à ce pont la plus grande
solidité et de le construire avec le plus
d'économie.

Arrêté en conséquence qu'incessamment
ladite souscription sera ouverte.

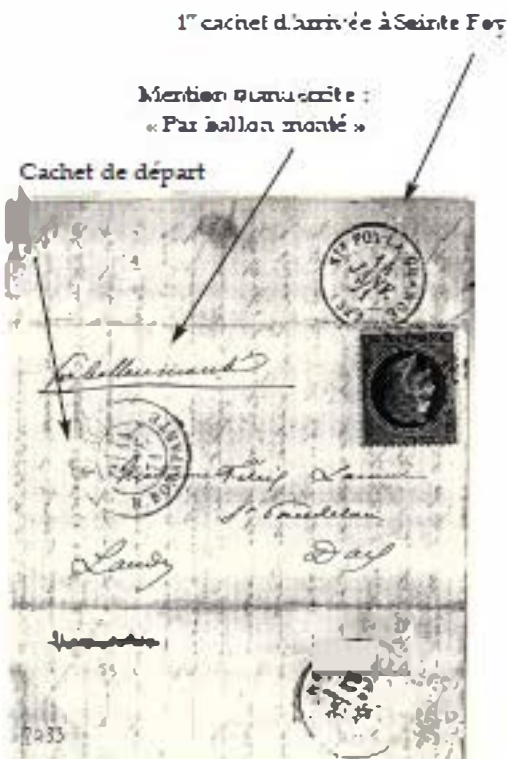


1854 - Cachet type 15 - Taxe double trait



1860

Oblitération: « petits chiffres » sur le timbre



1^{er} cachet d'arrivée à Sainte Foy

Mention manuscrite :
« Par ballon monté »

Cachet de départ

2nd cachet d'arrivée à Dax

Jourdes en II page 51

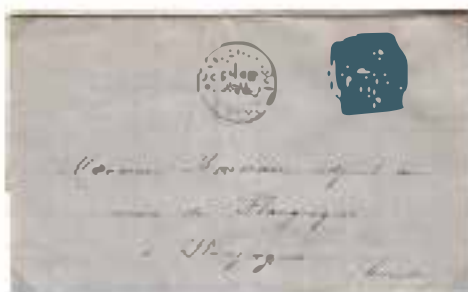
Aujourd'hui onze frimaire l'an 2 de la République française une et indivisible, le corps municipal de la ville de Sainte-Foy qui a eu la réquisition du Citoyen Laboul, représentant du peuple, du jour d'hier aux autorités constituées qui sont sur la route de Bordeaux de faire porter jusqu'à cette ville par deux gendarmes ou gardes nationaux à cheval la messagerie qui part aujourd'hui pour Bordeaux, attendu qu'il ne se trouve en cette ville de gendarmes en attendant que la messagerie passe dans ce moment et qu'on a pas le temps de chercher des chevaux, arrête qu'il sera au lieu de deux gendarmes, quatre gardes nationaux à pied, en conséquence requiert le commandant de la garde nationale de cette ville de faire accompagner par quatre gardes nationaux de cette ville jusqu'à Castillon lad. Messagerie

Jourdes en II page 104

Aujourd'hui treize pluviôse l'an 2 de la République française le corps municipal assemblé, le citoyen Baylard, directeur des postes de cette ville, s'est présenté en nous dû être instruit qu'il s'est commis des infidélités ou méprises dans divers bureaux sur les lettres chargées, désirant constater d'une manière légale l'état où se trouveront ses paquets à l'arrivée et aux départs des courriers, requiert la municipalité de nommer deux commissaires pour assister à leur ouverture. En conséquence le corps municipal a nommé à l'instant les citoyens Lacourré aîné et Vallet aîné qui seront tenus de se trouver à l'arrivée et au départ des courriers au bureau de poste de cette ville et de dresser procès-verbal des infidélités ou méprises qui auroit pu être commise.



1836 - Cachet en voyageur station



1830 - Cachet type 18 sans millésime



1834 - Cachet type 18 avec millésime

Origine rurale à peine visible



1904

HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

Journales au II page 182

Aujourd'hui onze février l'an 2 de la République française une et indivisible le corps municipal, qui a vu l'invitation faire à la municipalité de Sainte-Foy par l'agent triennal du district de Bergerac de faire relever deux gendarmes de lad. commune accompagnant et escortant la messagerie chargée de sept caisses contenant de l'argent monnayé appartenant à la République,

Requiert le commandant de la garde nationale de Sainte-Foy de fournir quatre hommes armés pour escorter lad. Messagerie jusqu'à Castillon et invite la municipalité de Castillon à faire relever lesd. quatre hommes et de faire continuer l'escorte pour lad. Messagerie puisse continuer sa route pour Bergerac.

Entre 1800 et 1840 certaines lettres (en particulier venant de l'étranger) sont purifiées pour lutter contre la propagation de maladies infectieuses. Les lettres étoient trouées et soumises au vinaigre ou à la vapeur de soufre, et tamponnées pour la plupart (à partir de 1800).

Le département de la Gironde, créé le 4 mars 1790, s'appela département du Bec d'Arnès de 1793 à 1795. La France comportait alors 83 départements et celui de la Gironde/Bec d'Arnès était le 32^e.

En 1802 la France compte 1439 bureaux de poste.

En 1817 création des mandats postaux.

En 1828 création des timbres à date au départ et à l'arrivée.

En 1830 organisation de la distribution à domicile dans les communes rurales.



1927 - Origine rurale

Vignettes créées en 1936 par le Syndicat d'Initiative à l'occasion de la Grande Braderie. Une autre vignette paraîtra en 1955 pour le 7^{ème} centenaire de la fondation de la bastide.



HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

Sainte Foy reçoit son premier cachet à date.

Le premier timbre de l'administration des postes entre en service le 1^{er} janvier 1849.

24 octobre 1851 M. Loroilles démissionne de son poste de maître des Postes, Pierre Fray demande la place.

En 1854 obligation de taxe: toutes les lettres ir suffisamment affranchies.

8 octobre 1855 M. Latorie est mentionné comme facteur rural.

En 1859 autorisation d'envoyer des valeurs par la poste (bijoux, monnaies, titres...) contre un supplément et la mention "chargé".

En 1873 la Gironde devient le 33^{ème} département.

17 mars 1865 la municipalité, sous la pression des administrés, demande l'extension du réseau de lignes télégraphiques par l'ouverture d'un bureau télégraphique; ouverture effective en 1868.

En 1889 l'État prend le monopole du téléphone: ministère des Postes, Télégraphes et Téléphone.

1899 Création de la carte postale illustrée.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle il est difficile de déterminer l'emplacement de la poste, si ce n'est qu'elle s'installe dans la demeure des différents maîtres du Bureau des Lettres et qu'elle peut être rapatriée à la maison comme en cas de besoin.

Dès les années 1900 elle se trouve installée aux 46 et 48 de la rue Jean-Louis Faure.

Vers 1950 la maison est détruite par un incendie



Vers 1950, les ruines et les caducres de toutes sortes ont enfin été évacués. Les arceaux ont résisté nous pouvons donc imaginer qu'elles sont sous le béton actuel.



HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

Le téléphone est mis en service le 15 novembre 1903.

1905 Pose d'une boîte aux lettres supplémentaire, place des Victoires, sur l'immeuble Plantau (place Jean Jaurès).

1906 Pose d'une boîte aux lettres supplémentaire à l'extrémité de la rue Perrine (entrée de la rue Victor Hugo). M. Farges est nommé receveur des Postes.

Depuis l'origine la distribution du courrier se faisait plusieurs fois par jour, au fur et à mesure de l'arrivée des sacs postaux. Le 11 mai 1907 la première tournée quotidienne est supprimée. La troisième tournée sera supprimée le 21 mars 1937.

L'immeuble Malgat, en ruine après un incendie et devenu un dépôt, est acheté par la municipalité en mai 1944.

En juillet 1948 l'administration des Postes, télégraphes et téléphone propose officiellement l'édification d'un nouvel hôtel des Postes.

Le 2 octobre 1951 la municipalité offre le terrain à l'administration. Le ministre approuve la convention le 14 décembre 1951.

Quelques années encore et l'hôtel des Postes est inauguré en 1960.

Lexique

Musiques manuscrites

OR originale

OL origine locale

CL correspondance locale

CD correspondance distribuée

ID taxe de 1 franc en supplément perçu



1905 - Cachet Gaze de Ste Foy



1906 - Ispe R3



1907 - Taxe par erreur, le timbre est au dos
Taxe annulée en retour



1910 - Cachet ambulant - courrier ligne
La carte a été affranchie dans le train
pendant le transport

sur les lettres manuscrites ou distribuées par un service mail. L'effacement des timbres voit apparaître la première flamme publicitaire en 1925.

Les marques de départ port dû.

Les marques de départ port payé.

Les griffes de franchise.

Les déboursés : jusqu'en 1830 les plus voyagers au frais du destinataire, si celui-ci est absent ou ne peut ou ne veut pas payer le port la lettre revient au bureau local et reçoit en mention "déboursé" puisque l'envoi n'a eu lieu.

Les petites postes (initiatives privées)

Destinées à compléter le réseau postal de l'État, elles se développent à partir de 1760 à l'initiative des villes et villages. Les petites postes sont intégrées au réseau national.

L'enveloppe sans doute inventée en 1830 par un anglais, ne se généralise qu'à partir de 1876. Avant c'est la lettre pliée, cachetée ou pas qui reçoit l'adresse du destinataire, le cas échéant celle de l'expéditeur et les marques postales.

Les cartes postales

Sans illustration (format 7x11) dès 1870 pendant le siège de Paris, elles sont généralisées à la France entière en 1872. Le format s'agrandit (9x14) en 1878 avec timbre préimprimé. L'ados est réservé à la correspondance.

L'ados est illustré en 1897. C'est pour cela que les cartes de cette période comportent souvent une correspondance



HÔPITAL TEMPORAIRE

Dès 1914 les blessés y sont soignés
souvent répartis dans la France entière.
Le casino Rev est transformé
en hôpital temporaire.



1937, le premier Daguin ou ancêtre de la flamme publicitaire.



1942

HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande

manuscrite sur la face avant avec l'illustration rétrograde pour laisser la place à la correspondance.

Pendant le siège de Paris, les assiégés utilisèrent entre autres, des ballons pour quitter Paris.

Le ballon "Le Faïdierte" décolla le 13 janvier 1971 (117^{ème} jour du siège) à 3 heures 30 du matin pour atterrir le même jour à 14 heures dans la commune de Saint Avert de Sorèze. Il transportait 60 kg de courrier qui requerront des ordres d'arrivés des 14 et 15 janvier.

Une partie du courrier reçut un cachet "Bordeaux" type losange 532, une deuxième partie reçut le cachet "Sainte Foy La Grande", une troisième partie reçut un cachet de transit "Sainte Foy La Grande".

Fabriqués par la Compagnie de Aéronautes, le ballon de 2 000 m³ parcourut 577 km en 10 heures 30 sous la responsabilité de Vm Seymour. Il menait avec lui un passager mais surtout 5 chiens et 2 pigeons destinés à rejoindre les assiégés avec des messages.

En 1903 le dos est protégé en deux : une partie pour la correspondance, une partie pour l'adresse du destinataire. L'illustration envahit toute la face avant. À partir de 1917 l'effacement des dépense les 10 centimes.

Jusqu'en 1920 la carte postale n'évolue pas. En 1930 apparaît la marge autour de l'illustration et la couleur.

En 1950 le format passe au 10.5x15.

1943



HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande



juin 1944 - Le Comité de la Libération investit Sainte Foy, proclame la République et s'ordonne la surcharge des timbres Pétain de 150 F.
Il existe 9 variétés de surcharge.



1957 - Obliteration temporaire Ste Foy La Grande
Il en existe plusieurs types tout au long du 20^e siècle.



1947



Crée de 1968
Le courrier commercial est transporté par une organisation mise en place par la Chambre de Commerce de Louviers.



Crée de 1974
Vignette de la Chambre de Commerce



1953. Daguin pour la première foire exposition de Sainte Foy



Journée du timbre - Saint 1936

HISTOIRE DE LA POSTE à Sainte Foy La Grande



1957 - Première Flamme mécanique
du bureau de poste.



1965 - Dernière Flamme mécanique
du bureau de poste.



1965 - Affiche de la toute première Flamme
publicitaire privée.



Cachet type R9
Flamme du bureau de poste modèle 3 type 1



Cachet type R9
Flamme modèle 3 type 2

UN PROCÈS RETENTISSANT

entre le sieur Lamothe Sanfourche et la Communauté
de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717-juin 1718)

Jeanne
VIGOUROUX

UNE COMMUNAUTÉ SOUCIEUSE DE PRÉSERVER SES PRIVILÈGES



u début du XVIII^e siècle un
conflit majeur oppose
l'avocat bordelais, le
sieur Daniel Lamothe
Sanfourche à la
Communauté de Sainte-

Foy la Grande. L'avocat accuse le consul
Pierre Maubert d'avoir bloqué, pour
des raisons discutables, l'expédition de ses
vins alors que ses terres sont situées
principalement dans la juridiction de
Sainte-Foy. Le procès est sans merci.

Comme nous l'avons vu dans un
précédent article (Jeanne VIGOUROUX, art.
cité), le commerce des vins est une
préoccupation essentielle des Consuls de
Sainte-Foy qui défendent bec et ongles les
prérogatives des négociants et producteurs
de vins de la juridiction contre les
communautés de Bordeaux, Libourne ou de
Bergerac, voire contre des particuliers. Ce
procès confirme, si l'on en doutait encore,
que les vins constituent un enjeu
économique de taille pour Sainte-Foy et sa
juridiction.

L'origine du conflit peut paraître
anodine, et pourtant les parties en présence
campent sur leurs positions dans une
atmosphère d'âpre des "Plaideurs" de
Racine. En fin de compte, le verdict est
implacable : les Foyens sont condamnés, le
sieur Sanfourche obtient gain de cause.

AUX SOURCES DU CONFLIT

Daniel Lamothe Sanfourche, est
propriétaire du château des Goulards dans
la paroisse de Saint-Avit du Moiron,
juridiction de Sainte-Foy la Grande.

Il fait exporter par le port de
Sainte-Foy les vins produits sur une partie
de ses terres situées sur la paroisse de
Razac de Saussignac, juridiction de
Saussignac (HH17, 8). En novembre 1717 il
est averti par "diverses personnes et
notamment par Sr Mathusier curé de
Saint-Avit" (HH17, 11) que ses vins sont
interdits d'entrer à Sainte-Foy par décision
du consul Maubert scandalisé, Daniel
Lamothe demande aux magistrats de la ville
une délibération pour justifier cette mesure
arbitraire de Maubert car pour l'infirmier
(HH17, 11).

Bien mal lui en a pris, les consuls de
Sainte-Foy confirment la décision de Pierre
Maubert (HH17, 4). En effet, la juridiction
de Sainte-Foy jouit du grand privilège
d'exporter les vins dès la Saint-Martin,
alors que les vins de Saussignac ne
peuvent partir avant Noël. Or Daniel
Lamothe, sans scrupules, a profité de la
proximité de ses deux domaines pour
contourner la réglementation. Daniel
Lamothe, malgré tout, assigne en justice les
magistrats de la ville le 17 février 1718 pour
"maintenir dans le droit et possession
immémoriale non interrompue où il est, de
faire entrer ses vins dans la ville de Ste Foy

UN PROCÈS RETENTISSANT entre le sieur Lamothe Sainfourche et la Communauté de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717-juin 1718)



Château des Goulards - Saint-Avit du Moiron

avant la fête de la Saint-Martin d'hiver" (HH17, 10).

acquiert une maison rue Neuve (note B du dossier HH17).

LES PARTIES

Daniel Lamothe Sainfourche (1682-1763) est issu d'une famille de magistrats. Son père a été "substitut¹⁰ de Monsieur le Procureur général dans la juridiction de Sainte-Foy", (HH17, 22). Lui-même "avocat en la Cour" à Bordeaux, se pare d'un titre de "noblesse de terroir", Sainfourche de Lamothe. En 1724, il épouse Marie de Serezieux fille du maire de Castillon (note A du dossier HH17) dont il a neuf enfants. Trois d'entre eux, également avocats, sont connus dans le milieu pour leur célèbre ouvrage "Les coutumes du ressort du Parlement de Guyenne" (1768), (note B du dossier HH17).

Daniel Lamothe travaille à Bordeaux où il vit "étant domicilié avec la demoiselle sa mère en la ville de Bordeaux", (HH17, 26). Il réside effectivement rue de l'Observance dans la paroisse Saint-Michel (HH17, 18). C'est après son mariage qu'il

Par ailleurs, il réside attaché au château des Goulards, où il se rend "dans le temps des vacations pour ramasser les fruits ou pour d'autres raisons", (HH17, 22). En cela, il se comporte comme "une grande partie des gens de Bordeaux (qui) n'y résident pour la plupart que pendant trois ou quatre mois, en quoi ils restent neuf mois dans leur campagne", (HH17, 22 et 27). Ce château a été probablement acquis par son père du Sieur des Goulards à qui il achète aussi "seize journaux¹¹" de terre, moins de trente ans avant l'affaire (HH17, 24), sur les bateaux de Razac de Soussignac (à une "demi-lieue" des Goulards - HH17, 29 - soit environ deux kilomètres). Manifestement, Daniel Lamothe tire des avantages conséquents de son domaine, situé dans la riche plaine de Saint-Avit (voir Christian CHALGIER, art. cité) et des terres de Razac de Soussignac si propices à la culture de la vigne.

L'avocat se révèle procédurier et retors, il tente toujours d'échapper au fisc.

¹⁰ Officier de justice, suppléant le procureur du Roi, représentant du Ministère public.

¹¹ Unité de superficie de l'Ancien Régime.

UN PROCÈS RETENTISSANT entre le sieur Lamoignon et la Communauté de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717-juin 1718)



Château des Goulards (dit "du Seignal") - Saint-Avit du Moiron

À Razac de Soussignac, il ne veut pas payer les tailles dues par les anciens propriétaires (HH17, 8). À Sainte-Foy, il fraude de manière étonnée en introduisant subrepticement les vins produits à Razac de Soussignac. Il prétend que ce subterfuge ne concerne qu'une faible quantité: "il ne recueillait que deux tonneaux de vin rouge dans la paroisse de Soussignac", (HH17, 22), mais les consuls de Sainte-Foy le prennent en flagrant délit de mensonge par omission car "il peut aussi faire entrer quinze tonneaux de vin blanc" (HH17, 22). Il se révélera plus tard qu'il avait prévu de faire entrer huit barriques de vin rouge (HH17, 26), déclaré "recueilli à La Grande", paroisse de Saint-Avit (HH17, 30), hameau qui jointe Razac de Soussignac... il est à craindre que ce ruse ait commencé

bien avant 1717, puisque l'achat des terres de Razac de Soussignac remonte à "quelques années" (HH17, 8).

En tout cas, Daniel Lamoignon, homme de loi, jongle facilement avec les procédures et jouit probablement de solides appuis. Il a son propre avocat, maître Mercier.

Face au fraudeur, c'est une Communauté qui tente de protéger la viticulture foyerne, ressource vitale du secteur. Les consuls de la Communauté de Sainte-Foy apparaissent nommément dans des extraits de délibération: le sieur Izac Bellez, apothicaire, "procureur syndic de la ville et communauté de Sainte-Foy la Grande", mais aussi Mathieu Mestre, François Bellet, docteur en médecine Moïse

UN PROCÈS RETENTISSANT entre le sieur Lamothe Sanfourche et la Communauté de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717-juin 1718)

Bayssallance, ...Pierre Petit, Daniel Brunet, et bien sûr l'accusé Pierre Maubert, avocat de son état (HH17, 4). Décidés à faire corps avec lui, les consuls doivent dans un premier temps demander l'autorisation de se pourvoir en justice auprès de l'intendant de Guyenne, Monsieur de Lamoignon par une démarche spécifique (HH17, 27). Ils prennent pour avocat maître Tessier. Les consuls réfutent pied à pied les arguments avancés par Daniel Lamothe, en s'arc-boutant sur des prérogatives acquises de longue date.

CONTROVERSE ET RÉFUTATION

Les aides sont les taxes prélevées sur la vente des vins. En conséquence, le procès se déroule à la Cour des Aides et finances de Guyenne qui juge toutes les affaires fiscales (aides, gabelles, etc.), du 25 avril au 22 juin 1718.

La première pierre d'achoppement entre les parties, c'est la ligne de séparation entre deux juridictions, relevant elles-mêmes de deux sénéchaussées (Agenais pour Sainte-Foy, Périgord pour Saussignac). Ces limites entre les ressorts de tribunaux, recoupant aussi les limites entre les élections (circonscriptions fiscales) constituent de vraies frontières. Daniel Lamothe veut gagner sur tous les tableaux. Il joue sur ses différents lieux d'habitation pour échapper aux contraintes fiscales (ex : la taille¹ réelle à Razac de Saussignac) ou pour bénéficier de privilèges : l'expédition des vins par le port de Sainte-Foy. En effet, les bourgeois de Sainte-Foy, capitale du Pays de nouvelle conquête, ont le grand privilège d'expédier leurs vins vers

Bordeaux à partir de la Saint-Martin, contrairement aux riverains de la sénéchaussée du Périgord qui doivent attendre Noël, moment où les principaux clients ont déjà effectué leurs achats, où la demande étant réduite, les prix ont chuté. C'est donc un manque à gagner auquel Daniel Lamothe veut échapper en fraudant.

Seul le duc de Duras avait pu faire entrer des vins de Domme, mais c'était à titre exceptionnel, du temps où ses troupes sont à Sainte-Foy; surtout ce n'était pas des vins destinés à la vente à l'étranger (HH17, 8).

Second point de discord : les vins provenant de Razac de Saussignac sont-ils vraiment à part de ceux de Saint-Avit ? Daniel Lamothe avance un argument de poids : " ... par destination du père de famille² et par l'incorporation qui aura été faite des vignes de Saussignac avec son domaine situé dans la paroisse de Saint-Avit, le vin de Saussignac doit être regardé comme étant de la paroisse de Sainte-Foy ", (HH17, 22). Autrement dit, les biens de Daniel Lamothe, acquis par héritage, ne font plus qu'un et ses terres doivent être traitées à égalité. Cet argument ne suffit pas aux yeux de la communauté de Sainte-Foy pour " naturaliser des vins de la Sénéchaussée du Périgord dans la Sénéchaussée d'Agenais ", (HH17, 22). Les limites de " droit public " aussi bien que les privilèges de chaque sénéchaussée, l'emportent sur la " destination du père de famille ".

À la recherche d'autres failles, Daniel Lamothe ose se prétendre que la communauté

¹ Principal impôt au XVIII^e sous l'Ancien Régime ; on distinguait taille réelle perçue sur les biens, de la taille personnelle perçue sur les personnes.

² Expression consacrée de droit civil en vigueur au XVIII^e ; elle signifie que des biens de famille conservent des avantages ou des contraintes après une succession.

UN PROCÈS RETENTISSANT entre le sieur Lamothe Sanfourche et la Communauté de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717-juin 1718)



Coteaux de Razac de Soussignac vus de la Brande - Saint Avit du Moiron

n'a pas de lettres patentes pour prouver l'existence de ses privilèges. La communauté de Sainte-Foy profite du procès pour rappeler que ce droit a été accordé par "Lettres patentes de Monsieur le Duc de Vendôme, le 26 mai 1655", confirmant celles accordées par Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II, et Henri IV, (HH17, 22).

Enfin, les consuls se retranchent derrière un argument irréfutable à leurs yeux la qualité de bourgeois de Sainte-Foy : "Au mois de novembre dernier, il fut déterminé par les consuls qu'on ne laisseroit entrer dans la présente ville aucun vin recueilli hors de la présente juridiction, sauf si le cru est propriété d'un bourgeois habitant d'icelle", (HH17, 27).

Or le sieur Sanfourche a fait valoir dans une réponse adressée aux collecteurs de la paroisse de Razac de Soussignac en 1712 (HH17, 18) qu'il jouissait des privilèges des bourgeois de Bordeaux (à savoir l'exemption de la taille personnelle) car il y

résidait depuis dix ans, étant inscrit au barreau de cette ville. Malgré tout, il prétend par ailleurs jouir aussi des lettres de bourgeoisie de Sainte-Foy "soit par naissance, soit par possession", (HH17, 22). En effet, son grand-oncle paternel était huissier à Sainte-Foy en 1663 (HH17, 2 et 8) et son père, substitué du Procureur, était bourgeois de la ville. Lui-même est né à Sainte-Foy. Les consuls rappellent que si le père de Daniel Lamothe était bien bourgeois de Sainte-Foy, c'était une tolérance liée à sa fonction et ce n'est pas héréditaire. Ils concèdent que Daniel Sanfourche est bien né à Sainte-Foy, y possède une habitation, "mais ce ne sont pas des manières d'acquiescer la qualité et les privilèges de la bourgeoisie", (HH17, 22). Une condition sine qua non est de résider sur place ; or Sanfourche habite officiellement Bordeaux ! Les consuls tranchent en rappelant qu'être bourgeois dans deux villes est impossible (HH17, 8 et 22), il est exclu de cumuler les privilèges de

UN PROCÈS RETENTISSANT entre le sieur Lamothe Sanfourche et la Communauté de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717- juin 1718)

deux communautés Bordeaux et Sainte-Foy.

LE VERDICT

En dépit des démarches entreprises, des frais engagés et de la solidité de leur argumentaire, les consuls de Sainte-Foy n'obtiennent pas gain de cause. Le verdict est rendu le 22 juin 1718. Sanfourche gagne le procès et peut faire entrer son vin dans la ville de Sainte-Foy avant la Saint-Martin " sans inhibition et défences aux Jurats et consuls de Ste Foy de l'y troubler..." (HH17,10). Le 13 août 1718, le sergent royal oblige la communauté de Sainte-Foy à laisser entrer les six barriques de vin de Sanfourche qui avaient été bloquées l'année précédente.

On peut imaginer la déception des consuls de Sainte-Foy qui sort désavoués alors qu'ils oeuvrent pour protéger d'une redoutable concurrence la précieuse ressource qu'est la viticulture en pays foyen (HH17, 24). Qui plus est, cette décision doit faire jurisprudence. Mais les droits de la juridiction pouvaient-ils l'emporter sur les prétentions d'un notable avocat au Parlement de Bordeaux ? Il est fort probable que Daniel Lamothe a bénéficié de sa notariété et de sa bonne connaissance des arguties juridiques pour l'emporter.

AU DELÀ DU PROCÈS

Cette affaire nous éclaire sur un procès opposant un particulier à une communauté. En l'occurrence, le droit privé l'emporte sur le droit public. Les consuls défendent les intérêts de toute une communauté à long terme alors que Daniel Lamothe défend ses intérêts personnels immédiats avec arrogance. Il use et de sa fortune et de ses

connaissances juridiques pour braver une communauté qui jouit de moins de prestige.

Au travers de ce procès, nous percevons aussi la fragmentation de la vallée de la Dordogne. Loin de faciliter les échanges, elle reste morcelée d'est en ouest en entées rivales. Les privilèges des riverains s'affaiblissent au fur et à mesure que l'on remonte le fleuve. Dans ce contexte, le pays foyen paraît à la charnière de territoires concurrents. Il bénéficie du tropisme vers Bordeaux, aux dépens de l'arrière-pays que constitue le Périgord, et entend bien consolider les avantages qu'il en retire dans de nombreux domaines.

SOURCES

La liasse HH17 des archives de Sainte-Foy la Grande, contient quelque trente documents sur papier et sur parchemin concernant cette affaire : procès-verbaux de délibérations des consuls, comptes-rendus de procès, honoraires d'avocats... L'article repose sur les pièces maîtresses citées :

8 (16 juin 1718), compte-rendu du procès ;
10 (22 juin 1718/ 5 août 1718/ 13 août 1718), verdict rendu à l'issue du procès ;
11 (7 novembre 1717) accusation portée contre Pierre Maubert par Daniel Lamothe ;
18 (20 novembre 1712), contestation par Daniel Lamothe de la taille due à Saussignac ;

22 (27 avril 1718 et 10 mai 1718), compte-rendu des plaidoiries de la défense et de la partie civile ;

24 (27 avril 1718), présentation des arguments de la défense contre Daniel Sanfourche ;

26 (20 mars 1718/ 23 avril 1718/ 27 novembre 1718), demande d'autorisation d'ester, formulée par la communauté de Sainte-Foy auprès de Mr de Lamignon.

UN PROCÈS RETENTISSANT entre le sieur Lamothé Sanfourche et la Communauté de Sainte-Foy la Grande (novembre 1717- juin 1718)

BIBLIOGRAPHIE

Christian CHAUGIER, *"Un moulin à vent dans la plaine aux Grands Briards"*, Cahiers des Amis de Sainte-Foy n° 90, p.16-18.

Jeanne VIGOUROUX, *"Les vins à Sainte-Foy, capitale du Pays de Nouvelle Conquête (XVII^e-XVIII^e siècles)"*, Cahiers des Amis de Sainte-Foy n° 90, p.6-15



Carte de Cassini - Bergerac



Église de
Saint-Avit du Moiron

UNE DOT AUX ENGAGEMENTS NON TENUS

dans un contrat de mariage du 11 décembre 1783

SES CONSÉQUENCES JUDICIAIRES DURANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE
DANS L'ENVIRONNEMENT DE TROIS FAMILLES DE LABOUREURS
PROTESTANTS DE L'ENTRE-DEUX-MERS.

Michel
JOHANNEAU



Carte ministère intérieur 1898



DON LE CONTRAT DE MARIAGE
du 11 décembre 1783⁽¹⁾
entre Pierre GOUILLEAU
et Marguerite MAUMEY,
la dot de 2000 livres doit
être versée en deux fois,

l'une lors de la bénédiction nuptiale, l'autre
après le décès du dernier vivant des
parents de Marguerite.

Or un commandement⁽²⁾ en date du
15 frimaire an 3, prouve que la première
somme de 1000 livres n'a pas été versée
lors de la bénédiction nuptiale; malgré ce
premier commandement, la somme totale
de 2000 livres est toujours due⁽³⁾ après le
décès d'Anne GARINEAU, la dernière vivante.
Que s'est-il passé ?

Marguerite MAUMEY, future épouse,
fille de Pierre M. et Anne GARINEAU, de la
paroisse de Ste RADEGONDE, juridiction de
GENSAC⁽⁴⁾, habite avec ses parents au lieu
de la GAROUSSE, métairie de " monsieur de
TAUZIA, seigneur de LITERIE⁽⁵⁾ .

La famille MAUMEY est originaire de
cette paroisse, " MAUMEY " est le nom
d'un lieu-dit proche de la GAROUSSE ; ils
se sont établis à JUILLAC, GENSAC ainsi
que dans les juridictions de MONTRAVEL et
THÉOBON; Anne GARINEAU est originaire
de la juridiction de MONTRAVEL où ce
nom se rencontre aussi sous la forme
" GALINEAU ".

⁽¹⁾ Du 11 Xbre 1783. Copia contrat de mariage entre Pierre Gouilleau labr et Marguerite Maumey.

⁽²⁾ 15 frimaire an 3 (s.12.1794). Commandement de payer adressé à Aurélien Vivat de Pierre Maumey père et à Pierre et autre Pierre Maumey, oncle et neveu pour la somme de 1000 livres restant due, ainsi qu'il résulte, selon contrat de mariage du 11.12.1783 d'entre Pierre Gouilleau et Marguerite Maumey, jeune.

⁽³⁾ 7 thermidor an 7 (25 juillet 1799). Commandement pour Pierre Gouilleau et Marguerite Maumey, et autres, commune de Gensac, entre Pierre Maumey, commune de Ste Radegonde pour somme restant due, selon contrat de mariage du 11.12.1783.

⁽⁴⁾ 7 kilomètres séparant Ste Radegonde de Châtelle.

⁽⁵⁾ Une main anonyme a rempli " seigneur de " et " seigneur de " sur le contrat du 11 décembre 1783.

UNE DOT AUX ENGAGEMENTS NON TENUS

dans un contrat de mariage du 11 décembre 1783



Maroy : Maison Gouilleau vers 1960

Pierre GUILLEAU, laboureur et futur époux, est fils aîné de Pierre G. et Marie MEGE de CLARIBÈS, paroisse dite annexe de GENSAC ; cette paroisse de CLARIBÈS n'apparaît plus dans les actes après la Révolution ; c'est actuellement un hameau faisant partie de la commune de GENSAC, avec encore quelques belles maisons aux fenêtres à meneaux et la petite église de la paroisse, aujourd'hui transformée en écurie.

La famille GUILLEAU est originaire du village de la BEYSSE ou la BEYCHE à EYNESSE. Ils y sont forgerons pour la plupart. Pierre G., père du futur époux, de la BEYSSE, est lui-même forgeron ; peut-être est-il devenu laboureur par mariage avec Marie MEGE du village de MAROY, paroisse de CLARIBÈS. La "boutique de forgeron" sera ultérieurement transmise à son fils Jean, plus jeune.

Le contrat de mariage entre Pierre GUILLEAU et Marguerite MAUMEY a lieu le 11 décembre 1783 devant Maître BATTAR LAROLQUETE, notaire royal.

Bien que dans ce contrat il soit dit " iceulx promis solenniser en fesse de noble Ste mère l'église, à la première réquisition que l'une des parties en fera à l'autre " un mariage protestant en présence du pasteur Jean DUMAS a lieu au désert le 14 mars 1784^{er} soit trois mois après le dit contrat ; le mariage catholique a-t-il eu lieu ?

Selon ce contrat, Pierre GUILLEAU et Marie MEGE, accuseront leur fils Pierre, sa future épouse Marguerite et leurs enfants dans leur maison ; Pierre bénéficiera de la moitié de leur biens, à charge de leur laisser un journal et demi de terre (ancienne mesure de Gensac, soit environ 74 ares) à prendre à leur choix, dont ils pourront jouir pleinement jusqu'au décès du dernier vivant.

Pierre GUILLEAU et Marie MEGE auront l'obligation de nourrir et entretenir Pierre, Marguerite et leurs enfants " sy dieu leur en donne " à la condition que ces derniers leur apportent " travail et industrie " ce qui laisse entendre qu'ils ne pourront pas disposer à leur guise du fruit de leur travail ; la dot de Marguerite est cependant dissociée puisque le couple pourra " se mettre à leur profit et avantage ".

Ce contrat envisage aussi la possibilité d'une incompatibilité et séparation d'être les époux, dans ce cas Pierre GUILLEAU aîné ne bénéficiera que d'un logement " une chambre de maison " et semble-t-il, perdrait le bénéfice de la moitié des biens parentaux puisqu'il n'en n'est plus fait état ; peut-être ce bénéfice reviendrait-il à Jean GUILLEAU jeune, forgeron, son frère marié avec Marie CALNAC^{1re} ?

¹ Registres paroissiaux protestants de Gensac (1776 - 1787) - Jean Valérie - n° 336 p. 76.

² Registres paroissiaux protestants de Gensac (1776 - 1787) - Jean Valérie - n° 469 p. 46 à n° 761 p. 71.

UNE DOT AUX ENGAGEMENTS NON TENUS

dans un contrat de mariage du 11 décembre 1783

habitante du present lieu, fille naturelle
Et Legitime de pierre maumej et anne
Garineau aussi ses pere et mere d'autre
Part; 1. —————

Lesquelles parties procedant de
Leur vouloir conseil assistance et
autorisation, Sçavoir ledit Gouilleau
Dedit Gouilleau et mege ses pere et
mere, d'Etienne Gouilleau son cousin
germain, de habraam mege son
cousin second, de Joseph couraule
son cousin germain, de Jean pellissie
aussi son cousin, de pierre et autre
pierre Baychade ses Cousins second
de pierre warbusot son cousin second
Et l'adite maumej de son ^{tra} maumej &
Garineau ses pere et mere, de daniel
Garineau son oncle, de Jacques rivoire
son Beaufreux, de pierre maumej son
frere, et de Jacques maumej son oncle
et autres leur parents et amis; Ses

dans un contrat de mariage du 11 décembre 1783



Première et dernière page du contrat de mariage du 11 décembre 1785

- 1 Cabinet de bois mélangé fermant à clef
- 1 Coiffif commun avec garnitures pour le lit de toile ouvrée
- 24 Lirseuls grosse toile
- 12 Serviettes de toile ouvrée
- 12 Essu-mains grosse toile
- 2 Fers à lisser
- 1 Pot de moyenne grandeur
- 6 Assiettes d'étain commun
- 2 Plats d'étain
- 1 Lit pesant cinquante livres plume d'oye
- 1 Traversier
- 1 Couverte de la valeur de trente livres
- 2 Lirseuls toile boyadise

Anne GARINEAU toujours dite " l'autorisée de son mari " Pierre MALMEY, les parents de la mariée, offrent conjointement et solidairement et par moitié entre eux deux, une dot de 2000 livres, payable : 1000 livres le jour de la bénédiction nuptiale et 1000 livres après le décès du dernier vivant, le tout sans intérêt jusqu'au temps du dernier décès : s'ajoute à cela :

- | | |
|----|---|
| 10 | Couette |
| 11 | Drap de lit |
| 12 | (par opposition à une) d'artefacts décorés de fleurs ou d'autres motifs |
| 13 | Traversin |
| 14 | ? |

UNE DOT AUX ENGAGEMENTS NON TENUS

dans un contrat de mariage du 11 décembre 1783

- 12 Serviettes de toile plainière ⁽¹²⁾
- 12 Napes grosse toile
- 1 Cuillère en fer
- 6 Cuillères du même émail
- 1 Brassière cadis gaignant
Lings et habit ordinaire

Habits de noces

- 1 Jupe cadis ⁽¹³⁾ gaignant ⁽¹⁴⁾
- 1 Tablier d'éternite ⁽¹⁵⁾

Les meubles constitués à la future évalués deux cents cinquante livres; le tout payable et livrable le jour des noces.

Si l'on compare la dot de Marguerite Maumey à celle de Marie Descrambes, sa belle-sœur, à partir de leurs contrats de mariage respectifs, on peut constater une grande similitude dans la constitution de leurs trousseaux avec la nuance d'une plus grande qualité et richesse dans celui de Marie Descrambes :

Lors du contrat de mariage entre Pierre MAUMEY et Marie DESCRAMBES, du 28 février 1785 on peut avoir tout désigné :

4000 livres de dot principale (double de celle de Marguerite MAUMEY)

- 1 Demi-cabinet fait en menuiserie à pied cornier ⁽¹⁶⁾ de bois serrisier, la corniche cintrée dans son élévation à une seule porte ferrée d'une seule fiche avec la serrure à bascule, un tiroir en dessous, ferré de deux boucles et une petite serrure.

Du re les 2000 livres de plus, ce demi-cabinet en bois fruitier retient l'attention; le cabinet promis à Marguerite Maumey est fait de bois mélangé, ferré, fermant à clef; pas de corniche cintrée ni de tiroir agrémenté de boucles ou



de serrure ! L'un paraît être un meuble bourgeois plutôt soigné fabriqué avec une certaine recherche de qualité voir d'esthétique, l'autre est un meuble paysan solide et rustique fait pour

durer longtemps mais à l'évidence de moindre valeur. Il est évident que Marguerite MAUMEY a subi un préjudice; pour quelles raisons son frère Pierre MAUMEY, époux de Marie DESCRAMBES, qui paraît nettement plus fortuné, n'a pas exécuté les termes du contrat de mariage ?

Pas de 1000 livres versées ni de cuillère en fer, le jour du mariage : Pourquoi ?

Marguerite était la plus jeune (parmi les enfants connus), la famille avait déjà doté la fille aînée (Marguerite aînée) et se trouvait démunie pour marier Marguerite jeune ?

Les 1000 livres dues après le décès du dernier parent n'ont pas été versées : Pourquoi ?

L'oncle Jacques MAUMEY est-il intervenu ?

Pierre MAUMEY, frère pourtant plus fortuné par son mariage a-t-il profité de la situation car il habitait près de ses parents (le Mas à Ste Radegonde) ?

D'une manière générale, il semble que la famille MAUMEY ait peu de ressources propres.

Faut-il enfin chercher le ressort dans le bouleversement de la période révolutionnaire ?

⁽¹²⁾ Entière, complète; peut-être une paire de barres qu'il s'agit par rapport à une table ordinaire.

⁽¹³⁾ Trous de lin, dent et linge.

⁽¹⁴⁾ ?

⁽¹⁵⁾ Boîte de linge ou de coton à structure assez lâche.

⁽¹⁶⁾ Cornier, nom vulgaire du sorbier, bois très dur, autrefois employé en menuiserie pour la fabrication des pieds de meubles pour ses qualités de résistance à l'usage.

UNE DOT AUX ENGAGEMENTS NON TENUS

dans un contrat de mariage du 11 décembre 1783

Jean GOUILLEAU

(la Beysse p^{re} Evreux, Jn Ste Foy)

Fergeron † le 2 brumaire an 1

Ép Marie MÈGE (Maroy, p^{re} ~~Maroy~~, Jn Gensac)

Jean GOUILLEAU (jeune) Fergeron

(Maroy, p^{re} Charles, Jn Gensac)

mariage protestant au désert le 28 mars 1781

Marie CAUNAC (p^{re} Mouscugac, Jn Gensac)

Pierre GOUILLEAU (aîné)

† le 8 février 1833

(Maroy, p^{re} Charles, Jn Gensac)

c/m le 11 décembre 1783

mariage protestant au désert le 24 mars 1783

Marguerite MAUMEY

(la Garousse, p^{re} Ste Radegonde, Jn Gensac)

Élie MAUMEY

ép Marguerite BORIE

Pierre MAUMEY

† avant 14.11.1784

Ép le 22.06.1787

Aline GARINHAU

Jacques MAUMEY

Vivant le 25 brumaire an 3

Marguerite MAUMEY jeune

la Garousse - p^{re} Ste Radegonde - Jn Gensac

† le 12.02.1832 Ép. c/m le 11.12.1785

mariage protestant au désert le 14.03.1784

Pierre GOUILLEAU aîné

Maroy - p^{re} Charles - Jn Gensac

Pierre MAUMEY

la Garousse - p^{re} Ste Radegonde

Ép c/m le 21.02.1786

Marie DECRAMBES

Marguerite MAUMEY aînée

la Garousse - p^{re} Ste Radegonde

† le 19.04.1760 / b. le 16.06.1760

p. Pierre Maumey / m. Marguerite Borge

ép. le 30.08.1777

Jacques RIVOIRE

p^{re} Montcaret - Jn Montaval

Marie GOUILLEAU

Maroy - Gensac

Ép Pierre CAUNAC

les Bourquets - Frouilh

Marguerite RIVOIRE

b. le 25.02.1782

p. Pierre Maumey

m. Marguerite Maumey

Anne RIVOIRE

† le 30.10.1783 / b. le 1.11.1783

p. Pierre Maumey

m. Anne Garinrud

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure



MON PÈRE N'A PAS COMME SES grands-parents mais sa maman, fille du pasteur Jacques Reclus lui parlait souvent des siens, peut-être fière de la notoriété de ses frères, peut-être triste, aussi, d'avoir été enlevée à sa famille vers l'âge de quinze ou seize ans par une sœur de sa mère, Madame Chaucherie, femme d'un notaire de Sainte-Foy-la-Grande ; n'ayant pas d'enfants elle l'avait adoptée. Jacques Reclus, pasteur dissident, réussit de recevoir de l'argent de l'Eglise réformée officielle pour exercer son saint ministère. Ainsi sa femme (si petite et menue que je ne pus à douze ans entrer dans sa robe de mariée du temps de l'Empire), devait malgré dix sept grossesses dont douze enfants vécurent, donner toute la journée des leçons à ses pensionnaires, des jeunes filles protestantes venues de France, d'Allemagne et d'Autriche. Une longue prière du maître de maison (mon père nous décrivait cet homme sévère à genoux, s'entretenant avec le Seigneur pendant que les plats refroidissaient) précédait les repas qui étaient sobres. Mémé Faure racontait la bonté d'Élie son frère aîné ; après la soupe, les enfants se partageaient un œuf : à la coque et il lui faisait tremper la première et la dernière mouillette pour le rassasier un peu. Elle et ses sœurs possédaient un chapeau pour trois et comme à Orléans, il n'aurait pas été convenable que les filles du pasteur sortent nue tête, elles se

promenaient rarement. Papa ne pouvait voir le visage de son grand-père sans se mettre à pleurer et devait se réfugier dans les bras de ses parents dès qu'il l'apercevait. Quand un des enfants avait fait une bêtise, Jacques Reclus s'enfermait dans sa chambre avec le coupable, lui lisait la Bible pendant douze heures sans boire et sans manger.

Ma grand-mère malgré une grande force de caractère fut tyrannisée par sa tante. Heureusement elle rencontra chez elle Pierre Faure, un fils de petits vigneron du pays, clerk de notaire de l'oncle Chaucherie. Elle l'épousa, mais le jeune ménage fut obligé de continuer à vivre chez la terrible tante. Un jour, Mémé qui avait dépassé la trentaine fut giflée par Madame Chaucherie ; Pierre Faure décida de quitter le notaire, ils s'installèrent le jour-même dans une petite maison blanche où neuf mois après naquit mon père. C'est ainsi qu'il expliquait la différence de caractère entre ses frères et lui, tous deux très brillants dans leurs études et assurés dès la trentaine d'une parfaite réussite sociale. "Ils étaient les enfants de la sœur et lui l'enfant de la révolte".

Je ne le rappelle notre cher Pépé, si bon, si patient avec les petits ; avec une de mes cousines nous éroquons encore sa tendresse, sa barbe blanche si douce dans laquelle je me cachais la figure quand, un jour au cirque où il nous emmenait une fois

Zéline
FAURE

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure



l'an, l'émotion du spectacle me devenait intolérable. Je ne quitta pas ses genoux. Il aimait le beau, il voyageait. Les bourgeois du pays haussèrent les épaules quand il envoya ses fils faire à Paris leurs études secondaires, ils prenaient cela pour de la vanité. Sa confiance, sa naïveté n'avaient pas de limites, ses petits-enfants étaient tous de jeunes génies, mon frère Jean-Pierre serait président de la République, moi une grande musicienne (à sa mort j'avais cinq ans). Sa préférence pour les derniers nés venait de ce qu'il pouvait plus facilement projeter ses rêves sur eux. Il récitait maint Victor Hugo.

Mémé Faure jouait un rôle moins aimable auprès de ses petites filles, elle était sévère, et seule, ma cousine Marguerite l'a tendrement aimée, tirant l'aiguille à ses côtés. Elle nous initiait aux ouvrages de dames, à la tapisserie, aux ourlets ; nous préférons jouer avec les garçons, courir et grimper aux arbres. Près de son petit fauteuil il y avait une innombrable corbeille remplie de laines de toutes couleurs. Trente ans après je les retrouvai dans une malle au grenier et leurs abominables couleurs me surprirent. Je l'imagine sensible et passionnée mais peu artiste ; distraite, absorbée dans ses méditations, tricotant sans relâche tout en lisant, en conversant avec ses amis, frères et fils. Elle faisait sa correspondance au lit à la lueur d'une lampe Pigeon ou d'une bougie. C'était à Sceaux que nos grands-parents Faure ont habité avec nous. Quand Mémé sortait de promenade, elle laissait tomber sa cape par terre et si personne ne la ramassait pour la ranger elle restait là, brodée de soufles et de perles de jais jusqu'à la prochaine sortie.

Mon frère aîné se souvient de la rue Jacob où il se mettait à la fenêtre pour crier : "Vive Zola" pendant l'affaire Dreyfus. C'était là que mes parents s'installèrent jeunes mariés et où ils durent lutter contre la maladie et la pauvreté. Papa eut une très grave typhoïde, maman y attrapa les germes d'une pleurésie compliquée. Élevée à la campagne elle ne supportait pas le manque d'air et de lumière de ce petit entresol. Une fois médecin, papa alla exercer son métier dans le Marais où mon frère Jean-Pierre naquit. Ensuite ils allèrent habiter rue Notre-Dame-des-Champs. J'ai un souvenir vague du bureau de mon père, petit et sombre, rempli de livres. Là, des messieurs avec des barbes discutaient très fort et parlaient tous à la fois. L'un d'eux me souleva dans ses bras et me dit : "Tu as une jolie robe, je vais te la prendre pour m'en faire un gilet". Pauvre Charles Louis Philippe qui ne savait pas que les enfants croient ce qu'on leur dit : à partir de ce moment, je l'ai fui, terrorisée. Papa ne regardait toujours avec des yeux tristes et il m'a fallu plusieurs décades pour comprendre son angoisse. Il avait vu mourir sa fille à 17 ans avant ma naissance et redoutait pour moi la méningite qui l'avait tuée. Pendant les vacances où je reprenais des couleurs j'osais regarder ses yeux dont le désespoir m'effrayait pendant les mois sombres. La douleur d'avoir perdu la belle enfant aux joues roses et aux boucles brunes ne l'a jamais quittée. Quand il a su qu'il allait mourir, il m'a demandé de faire transporter le cercueil d'Élisabeth dans le tombeau qui serait le sien.

En 1908, nous sommes allés habiter à Sceaux. Chaque matin Papa s'en allait à

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure

Paris reprendre sa vie de médecin de quartier. Il faut du courage pour faire un pareil métier quand on est hanté par des images et des idées que l'on voudrait mettre en ordre, écrire. J'ai souvent persé avec amertume aux hommes de lettres fortunés qui peuvent se permettre d'aller ici, d'aller là, jamais surmenés et prenant la plume quand ils en sentent le besoin. Ils peuvent méditer, rêver, converser avec leurs semblables. À la réflexion, il me paraît que la vertu, le réalisme de mon père vient de ce qu'il était "dans le bain", il fallait gagner la vie de sa famille. Asoixante-trois ans, usé par le travail, les chagrins et l'indignation (la guerre d'Espagne, la non-intervention de la France), il a eu un infarctus. Après un repos de quatre mois, terrassé par des crises d'étouffement fréquentes, il lui a fallu revenir au dispensaire où il a soigné pendant trente ans les cheminots de la gare d'Orléans. En octobre, après une crise d'angine de poitrine plus épuisante que les autres, il doit s'aliter. Recevant une lettre de ses éditeurs américains lui demandant son accord pour une édition bon marché de *l'Histoire de l'Art*, il a soupiré, posé sa tête sur l'oreiller, a fermé les yeux et m'a dit : "Ta mère aura de quoi vivre pendant quatre ans !".

En ces années d'avant 1914, il partait chaque matin pour la gare de Sceaux accompagné de notre chien, don de son ami Francis bundain. C'était un griffon au poil jaune du nom de Rabier, très sale et très fou ; nous l'adorions. Dans ce temps là, il n'y avait pas d'auto et les chiens allaient à leurs affaires en toute liberté, visites aux copains et copines, aux ordures et aux crottes. Un jour de pluie, sur le chemin de la gare, mon père croise un monsieur vêtu comme les messieurs de cette époque, redingote et chapeau haut de forme. Rabier, spécialement dégoutant, pris d'un besoin d'aimer, fait tête au monsieur, pose ses pattes boueuses sur sa poitrine pour lui lécher la figure. Ce monsieur furieux dit à mon père :

"- C'est à vous ce chien, monsieur ?

- Non monsieur, dit papa qui ne voulait pas rater son train ;

- Mais monsieur, il vous suit.

- Que voulez-vous que j'y fasse monsieur, il vous fait bien à vous des amitiés."

Ces quatre années à Sceaux furent pénibles pour mes parents, les trajets fatiguent mon père et maman, très jalouse, s'imaginait son pauvre mari (qui avait son métier à exercer et son *Histoire de l'Art* en gestation) se livrant à des aventures extraconjugales sans nombre, car il l'avait trompée une fois en 1902. Son cabinet de consultation se trouvait rue Herschel où une dame faisait le ménage, prenait les rendez-vous et ouvrait la porte. Mon père disait que maman avait choisi la femme la plus laide de Paris. Il l'appelait le tapir. Par surcroît elle jouait du violon et parlait beaucoup de ses papillons noirs. Un jour je l'entendais dire à maman : "Madame, mes papillons



noirs ne me quittent ni jours, ni nuits ", et je cherchais sous les meubles et derrière les rideaux, ces papillons mystérieux.

Maman était de la taille de papa, mais paraissait plus grande avec ses hauts talons. Très élégante avec de longues jambes ravissantes, de belles épaules, un visage moqueur et charmant, mais que le démon de la jalousie et le protestantisme rendait souvent triste, sévère, dur et méprisant. Pourtant une rieuse, comblant admirablement, d'une imagination saugrenue, dangereuse, incapable de savoir l'heure, très fantaisiste, généreuse d'argent mais pas bonne pour deux sous, merteuse au besoin. Je dis sans borborygmes mais elle était d'un dévouement sans borne pour les gens qui souffrent, n'épargnant ni sa peine, ni son temps. Très maternelle, d'une culture étendue, soumise en apparence, elle nous a menés par le bout du nez, mon père et moi toute notre vie et mes frères jusqu'à leur mariage. Je l'ai mal supportée, presque détestée tant que mon père a été en vie, sans doute parce que "notre ennemi, c'est notre maître". Elle se laissait rarement influencer par son mari quant aux idées et, en général, les parageait. En ce qui concerne les décisions d'ordre matériel cela donnait lieu à des discussions orageuses et il fallait que papa se mette en colère (presque chaque jour) pour que les repas soient prêts à l'heure ou qu'il n'y ait pas de fleurs ou de plantes là où il n'en voulait pas. On peut lire dans le livre de Paul Desanges sur mon père, le récit d'un amour enfantin de papa pour une sœur de ma mère. Il me semble qu'il a subi l'influence très forte de sa belle famille quand il était enfant (maman avait trois ans de plus que lui et son père, pasteur, avait appris le latin, le français et l'anglais à tous les petits protestants du

pays). Malgré ses révoltes et ses fureurs contre elle, le respect de mon père pour sa femme ne venait pas seulement d'une attirance pour son charme mais de la puissance de sa personnalité et de son intelligence.

Nous jouions beaucoup à Sceaux, cependant l'atmosphère y était studieuse. Après la mort de Menné Faure, le père de maman, le pasteur Gilard, vint vivre avec nous. Il était gai, robuste, autoritaire, tyrannique même, pénétré de culture latine et de la Bible, avec une admiration sans borne pour l'Angleterre, sa culture, sa politique, son église et son système d'éducation. J'entends encore sa voix chaque jour à cinq heures "Prenez vos César, petits!". Mon père le redoutait, il l'avait eu pour maître. La soirée trouvait tout le monde réuni dans la bibliothèque, assis autour d'une grande table carrée, recouverte d'un tapis de peluche verte qui était bordé d'une bande de tapisserie de ma grand-mère, une sorte de grecque verte et rouge (très laide). Pendant le dîner nous parlions peu, écoutant les grandes personnes; après, pendant une demi-heure, nous pouvions jouer et faire du bruit. Papa s'absorbait dans ses lectures, prenant des notes. Quand il faisait beau les soirs de printemps, il jouait avec nous au jardin, riant et s'amusant et y croyant autant que nous.

Un enfant vit chaque minute avec intensité, il sent tout mais il n'observe pas, s'il le fait il est "frappé" mais n'y pense plus, ne se rappelle de rien. Je ne vois que de petits tableaux; Maman sur une chaise longue nous lisant les contes de *Oskar* ou *Alice in Wonderland*. Je la vois monter et descendre très vite les escaliers de pierre blanche. J'entends des cris, des jurons de Papa qui descend ce même escalier sur le dos, la tête la première; il est drapé dans

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure

un peignoir éponge. Jean-Pierre qui montait se rang : pour laisser passer ce corps, et en bas dans le vestibule, une femme de chambre tend son tablier pour y recevoir la tête de mon père afin qu'elle ne se fracasse pas sur les carreaux Rios, sauf de Papa qui joue comme une charrette. Parfois on faisait de la musique de chambre, des amis venaient de Paris, des voisins, piano, violon, violoncelle, un monsieur chantait : ce qui nous faisait fuir nous autres enfants, pour rire à gorge déployée dans nos saliers afin qu'on ne nous entende pas. Des peintres et des sculpteurs de toutes nationalités formaient une sorte de colonie dans les restes en ruine de ce qui fut le château des Imbergères ; nous y allions souvent. Je vois Madame Curie avec ses cheveux gris ébouriffés, et sa fille Ève qui allait au même petit cours que moi, mais Ève était brillante, de deux ou trois ans d'avance sur moi. Puis je revais avec terreur le lycée Lakana où pendant deux ans j'ai appris à lire et à écrire. Dans cette petite ville la plupart des rues avaient encore les pavés du roi où maman se tordait les pieds. Notre maison louée à un professeur qui initiait mes frères à la menuiserie, avait été une tanière créée par la duchesse du Maine ; les garçons firent des fouilles au jardin, ils y trouvèrent quelques tessons et une oreille monumentale en plâtre. Pour augmenter les ressources de la famille, Maman décida de prendre des hôtes payants. Il y eut d'abord un étudiant hindou nommé Sazan (ah ! je l'appelai p's simplement le Minotaure et l'aimai passionnément. Ensuite vint une demoiselle anglaise peu aimable. Au bout de deux mois elle regagna Londres et Maman l'emmenant à la gare Saint-Lazare se fit voler son porte-monnaie où se trouvait l'argent de la demoiselle. Après cela, Papa décida qu'il

n'y aurait plus d'hôtes payants.

Plus loin de la maison demeurait la veuve du frère aîné de Papa avec ses enfants. C'est sa fille, ma cousine Marguerite qui tapa l'œuvre entière de Papa jusqu'en 1933. Quel amour il eut pour ses neveux ou nièces, Faure ou Gillard. Il était, on ne peut pas dire aimé, mais adoré par les adolescents. Il était leur confident, leur professeur, ils se savaient compris et respectés, quoi qu'ils fassent. Pendant ces années et jusqu'à la guerre, Papa se portait mal. Fatigue, dépression chronique, souffrant à tel point de l'estomac que lui, gros mangeur ne supportait plus aucune nourriture. Obsédé par son *Histoire de l'Art*, fatigué par son métier, attristé par les soupçons de Maman, pâle, son visage qui avait été rond et plein ressemblait à un portrait de Grec. Ce n'est que le jour de la mobilisation qu'il a recommencé à manger. La guerre l'a libéré de lui-même et de ses lourdes responsabilités. Les parents et les enfants sont pour certaines natures, une source permanente de soucis et d'angoisse. Avoir une fonction, devenir un rouage dans une machine, ne plus avoir le pain quotidien à gagner, ce fut une trêve.

À l'automne de 1913, nous sommes revenus habiter à Paris, place Saint-Germain-des-Près. Nous autres enfants, ravis de voir les tramways, de regarder la nuit les lumières passant par les persiennes et traçant au plafond des raies lumineuses et mouvantes. Il y avait le clic-clac très doux des sabots des chevaux sur les pavés de bois et le réveil avec les appels et les chants des marchandes des quatre-saisons. Par les seize fenêtres qui donnaient sur un balcon nous pouvions courir et passer d'une pièce à l'autre. Toutes nous étairer permisses sauf le salon et le bureau de

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure

un peignoir éponge. Jean-Pierre qui montait se rang : pour laisser passer ce corps, et en bas dans le vestibule, une femme de chambre tend son tablier pour y recevoir la tête de mon père afin qu'elle ne se fracasse pas sur les carreaux Rinos, sauf de Papa qui joue comme une charrette. Parfois on faisait de la musique de chambre, des amis venaient de Paris, des voisins, piano, violon, violoncelle, un monsieur chantait : ce qui nous faisait fuir nous autres enfants, pour rire à gorge déployée dans nos chambres afin qu'on ne nous entende pas. Des peintres et des sculpteurs de toutes nationalités formaient une sorte de colonie dans les restes en ruine de ce qui fut le château des Imbergères ; nous y allions souvent. Je vois Madame Curie avec ses cheveux gris ébouriffés, et sa fille Ève qui allait au même petit cours que moi, mais Ève était brillante, de deux ou trois ans d'avance sur moi. Puis je revais avec terreur le lycée Lakana où pendant deux ans j'ai appris à lire et à écrire. Dans cette petite ville la plupart des rues avaient encore les pavés du roi où maman se tordait les pieds. Notre maison louée à un professeur qui initiait mes frères à la menuiserie, avait été une tanière créée par la duchesse du Maine ; les garçons firent des fouilles au jardin, ils y trouvèrent quelques tessons et une oreille monumentale en plâtre. Pour augmenter les ressources de la famille, Maman décida de prendre des hôtes payants. Il y eut d'abord un étudiant hindou nommé Sazan (ah ! je l'appelai p's simplement le Minotaure et l'aimai passionnément. Ensuite vint une demoiselle anglaise peu aimable. Au bout de deux mois elle regagna Londres et Maman l'emmenant à la gare Saint-Lazare se fit voler son porte-monnaie où se trouvait l'argent de la demoiselle. Après cela, Papa décida qu'il

n'y aurait plus d'hôtes payants.

Plus loin de la maison demeurait la veuve du frère aîné de Papa avec ses enfants. C'est sa fille, ma cousine Marguerite qui tapa l'œuvre entière de Papa jusqu'en 1933. Quel amour il eut pour ses neveux ou nièces, Faure ou Gillard. Il était, on ne peut pas dire aimé, mais adoré par les adolescents. Il était leur confident, leur professeur, ils se savaient compris et respectés, quoi qu'ils fassent. Pendant ces années et jusqu'à la guerre, Papa se portait mal. Fatigue, dépression chronique, souffrant à tel point de l'estomac que lui, gros mangeur ne supportait plus aucune nourriture. Obsédé par son *Histoire de l'Art*, fatigué par son métier, attristé par les soupçons de Maman, pâle, son visage qui avait été rond et plein ressemblait à un portrait de Grec. Ce n'est que le jour de la mobilisation qu'il a recommencé à manger. La guerre l'a libéré de lui-même et de ses lourdes responsabilités. Les parents et les enfants sont pour certaines natures, une source permanente de soucis et d'angoisse. Avoir une fonction, devenir un rouage dans une machine, ne plus avoir le pain quotidien à gagner, ce fut une trêve.

À l'automne de 1913, nous sommes revenus habiter à Paris, place Saint-Germain-des-Près. Nous autres enfants, ravis de voir les tramways, de regarder la nuit les lumières passant par les persiennes et traçant au plafond des raies lumineuses et mouvantes. Il y avait le clic-clac très doux des sabots des chevaux sur les pavés de bois et le réveil avec les appels et les chants des marchandes des quatre-saisons. Par les seize fenêtres qui donnaient sur un balcon nous pouvions courir et passer d'une pièce à l'autre. Toutes nous étair

Papa. Mes frères et cousins allaient au lycée, Pépé Gillard me faisait faire du latin et du calcul et aussi la gymnastique faite à toute allure pour se glisser sous la table afin d'éviter les tirages de cheveux et d'oreilles. Papa était de plus en plus pâle et triste. Il ne pouvait prendre qu'une semaine de vacances par an, parfois deux, mais alors comme il était joyeux, se baignant avec nous en costume à raies bouffonné par-devant de petits boutons. Maman à Paris, était plus gaie avec des robes entravées qui moulait son corps, ou grande innovation en 1914, des jupes ourlées arrivant au bas des mollets et de hautes bottines laquées. Tous les ans nous passions les vacances en Bretagne. Fin juillet 1914,

je vois mes parents se parler, l'air inquiet. Laurès vient d'être assassiné. Ils décident que nous n'irons pas en Bretagne mais à Bellefontaine, là où ma sœur était morte quand la propriété était celle de Pépé Faure. Le lendemain, l'ordre de mobilisation générale est collé sur les murs, c'est la guerre, j'avais dix ans et je sanglotais dans mon bain. Papa qui s'habillait se penche et m'embrasse en disant : " Ne pleure pas, ça me rend encore plus malheureux ". Je lui réponds en chevrotant : " Ce n'est pas la guerre qui me fait du chagrin, c'est de ne pas aller en Bretagne retrouver mes petits amis ". Papa eut l'air surpris mais il ne dit pas, ce que certainement Maman m'aurait répondu : "Tues une égoïste et une vilaine !"



De gauche à droite au premier plan : Léon Faure, Florine sa femme, sa fille Marguerite, Élie Faure. Madeleine femme de Jean-Louis Faure.
Au second plan : Zéline Radus mère d'Élie Faure, Pierre Faure en jupe, Pierre Faure en chapeau, Jean-Louis Faure.

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure

Cet été de massacre où les blessés remplissent les hôpitaux et les décès ne nous empêchent pas de nous amuser. Les gens racontent les "atrocités allemandes". Des paysans barrèrent une route avec des fagots de javelles pour arrêter un espion qui parcourait le pays à moto (C'était mon frère François âgé de dix-huit ans). Notre cousin Pierre Faure arrive maigre et les yeux hallucinés, il arrive de la Marne, pour la première fois de sa vie il est triste, il est étendu avec une crise de rhumatismes articulaires. Les cheveux de Maman deviennent blancs, elle a repris sa figure tendue et sévère de Sceaux. À l'automne, nous allons habiter une maison qu'elle a dénichée près de Marseille dans un paysage que Papa qualifie de Cézanne quand il arrive en permission. À partir de ces permissions je prends conscience de la guerre. Les gares sont bouleversées avec les blessés qui arrivent et les permissionnaires qui repartent. Papa nous serrait contre lui, il mourait dans le train, nous reprenions le tramway dans la nuit. Je commençais à souffrir de la tête, Maman regardait sans voir par la vitre, elle m'envoyait sur la plate-forme où je vomissais. Jean-Pierre assis en face d'elle était grave, vert. François qui devait être mobilisé était en pension à Paris chez un professeur de l'École Alsacienne; il préparait son second bac, on avait fait une session spéciale en février. Les dames infirmières décrivaient à Maman l'héroïsme, les souffrances et les agonies de Sénégalais, je m'ennuyais. On commençait à voir dans les rues, de très jeunes amputés. La cadette des sœurs de ma grand-mère Faure, la tante Johanna Boury-Reclus me fait lire une histoire universelle, apprendre par cœur huit fois de suite, une géographie et la nuit de Mai. Deux fois par semaine, je

vais à Marseille où Pépé Gillard me fait lire Virgile, contaire ses leçons de calcul et me fait étudier la Bible avec trois autres petites filles.

Les permissions scandent notre vie. En février 1916, les permissions de Papa et de François coïncident. Il faisait très froid, je circule en espadrilles ayant des engelures ouvertes aux talons. J'ai une pleuropneumonie, je délire, je suis au lit et Maman me lit *Kim*, François est allongé par terre et Papa me dit très sombre: "Ton frère est plus malade que toi". Je regarde sans me lasser un paysage de Renoir fixé au mur par quatre purlaises. Des infirmières arrivent et emmènent François qui a une crise de rhumatismes articulaires aigus, il ne peut bouger et va rester plusieurs semaines à l'hôpital. Au printemps, Papa est de retour, guéri et il m'emmène avec lui à Cagnes, chez Renoir; nous passons par Toulon où un frère de Maman a un sous-marin en réparation. Toulon est la ville la plus gaie, la plus belle qui soit, remplie de marins, de cafés, de jolies femmes parfumées. Nous allons au restaurant. "C'est un peu cher, dit Papa, au moins trois francs par personne, mais tant pis!" Comme on était joyeux à l'arrière. Chez Renoir tout était beau, le paysage et le jardin et ma chambre avec des anémones peintes sur les murs et une grande Vénus devant la maison. "Je vais, dit Renoir, la peindre quand elle sera linée, elle aura des cheveux jaunes, des joues rouges, des yeux bleus." Il y a là, Vollard et notre cher Albert André, Catherine Esling, le modèle de Renoir, rose et ronde. Chaque soir, nous jouons au trente-et-un et je gagne, ivre de joie. Ce paradis dure deux jours.

Après la bataille de la Somme, Papa a une dépression nerveuse due à une

insomnie de plusieurs mois malgré de très fortes doses d'opium. Il est très malade. On le ramène à Paris dans un hôpital et il habite chez son frère Jean-Louis ; là, près de sa belle-sœur qui l'amuse et qu'il aime, et de ses nièces, il reprend goût à la vie, la crise passa. En 1917 après son bac, Jean-Pierre est mobilisé à Angoulême où il fait son service et nous quittons Marseille pour revenir à Bellefond. Puis c'est l'Armistice, la joie. À la rentrée de 1919 nous réintégressons Paris. Jean-Pierre fait l'Agro, j'ai quinze ans, je ne suis plus maigre et pâle, Papa me regarde avec bonheur. Il me fait ses confidences, je lui fais les miennes, nous sommes liés par nos lectures, notre amour du théâtre (Le Vieux Colombier), du cirque et surtout du cinéma. Déjà à Marseille avec Jean-Pierre, nous nous sommes délectés des Mystères de New York et des Vampires. A Paris, nous voyons un jour sur les boulevards notre premier Charlie. Nous rentrons enivrés, Papa est sceptique : "Vous savez, les comiques de cinéma Rigadin ... non !" Nous l'emmenons presque de force et ton de suite. Papa sent qu'il voit non seulement un mime et un danseur génial mais le premier metteur en scène de notre temps ; celui qui saura nous montrer les pauvres gens, leur vie, leurs illusions, leurs drames et leurs ridicules. Tout est déjà dans les premiers films, nous les voyons et les revoyons. Boulevard des Italiens, de vant une sorte de passage, un vieux monsieur tenait une pancarte : "Charlie s'évade". Après une courtoisie, on entrait dans une salle minuscule où cinquante ou soixante fauteuils en fer étaient reliés les uns aux autres, ce qui fait que le rire énorme de Papa faisait osciller toute la salle. Une dame est à la caisse, une demoiselle vous place, un monsieur joue du piano. Maman nous ramène qu'il est un

notaire réfugié du Nord, sa femme tient la caisse et sa fille est plieuse, le vieux grand-père tient la pancarte. À cause de leur passion pour Charlie ils ont acquis cette salle et en donnent chaque semaine. Ils ne reviendront jamais à Tourcoing. Avait-elle inventé ce conte ? Bref, pour nous aller voir Charlie, c'était aller chez le notaire. Nous connaissions nos films par cœur. Un jour, dans un vrai cinéma élégant des boulevards, l'on donnait L'Émigrant, il en manquait un passage, mon père indigné se met à crier : " Il en manque. Au voleur ! Au voleur ! C'est inadmissible, etc. ", scandale, l'agent de service arrive et le gérant. Les colères de cet homme si bon et si tendre étaient terribles s'il estimait qu'on lui avait manqué de respect, ou parfois par un désir de justice et la défense d'un pauvre homme ou d'une pauvre femme. Ces explosions faisaient pâlir les messieurs et pleurer les dames.

Ces années d'après-guerre sont les années folles, l'argent est facile (mon père fait des enbaumentes, parfois cinq ou six par an, américains ou personnages célèbres, ce qui rend à flot son portefeuille). Les Américains remplissent un Paris ravissant, on danse éperdument. Nous découvrons, nous, petits provinciaux, les musées et les concerts, les ballets russes, la revue Nègre, le charleston. François se marie, Jean-Pierre a terminé l'Agro et je suis bouleversée de le voir partir pour l'Algérie où il organise une petite ferme. La vie de Papa est très ordonnée. Il se lève de bonne heure, vers sept heures, vêtu d'un peignoir de bain il va prendre deux tasses de café, sans manger, puis il va à son bureau écrire pendant près d'une heure. Il s'habille et part pour son dispensaire, ou bien deux fois par

L'ULTIME LARME

Souvenirs de Zizou (Zéline Faure) sur son père Élie Faure

semaines, va donner l'anesthésie aux opérés de son frère Jean-Louis. Il revient vers midi, très fatigué, affamé, et si le déjeuner n'est pas prêt, il rugit. Il mange beaucoup, trop pastèque, et il va s'étendre. S'il dort tout va bien, mais s'il ne dort pas, il se sent au plus mal. Vers trois ou quatre heures, il est à son bureau, travaille ou corrige des épreuves, ou sort ; il voit surtout des peintres et des sculpteurs. Maman est devenue une grosse dame sévère avec mon père et moi, mais fort aimable en général. Le samedi après-midi, Papa prend une petite valise et s'en va jusqu'au dimanche soir. À peu près tous les quatre ans, je vois mon pauvre Papa se transformer en adolescent, avec l'ardeur, les illusions et l'innocence de cet âge. Les objets de ses flammes sont grandes, belles et statuesques "La Vénus de Milo". Elles sont simples et, en général, de braves femmes. Il a l'esprit paillard et comme Maman n'a jamais pu supporter ces dames, il n'a de cesse qu'elles ne deviennent amies de sa fille. Il ne sait pas que je suis jalouse, que ces personnes que je trouve au début plutôt gentilles, se métamorphosent au bout de quelques mois en une mauvaise imitation de mon père, parlant comme lui, attrapant ses idées, ses insinuations, ses images, et cela m'ennuie à mourir. Et au bout de deux ou trois ans, lui aussi cela l'ennuie, ce reflet de lui-même.

"Ma pauvre fille ... que faire ... j'étais si heureux ... avant ... je ne veux pas lui faire de peine ..." Puis c'est la rupture et le pauvre, d'abord bouguieret de la liberté retrouvée, retombe au bout de quelques mois sous le charme d'une autre statue. Il est triste que Maman ait soupçonné Papa d'être coureur de jupons, ce qu'il n'a jamais été. Il avait pour les femmes un respect absolu, et la Vénus de Milo en personne

aurait-elle été femme de ménage sous son toit qu'il ne l'aurait pas touchée. Après la mort de ma sœur il fut parfaitement fidèle à ma mère jusqu'en 1916.

Maintenant Papa prend un mois de vacances et nous rejoint en Dordogne où Maman trouve toujours de charmantes maisons à louer. Papa ne veut pour rien au monde devenir propriétaire, mais Maman a envie de s'installer et le décide à acheter une maison qu'il n'aime pas du tout. Il la trouve "la maison bourgeoise dans toute son horreur", cependant il s'attache à la vue sur la Dordogne que l'on a de la terrasse. Il aime notre Rivière si belle et si calme, et la vue sur les prés et les arbres d'en face où il y a une petite ferme. Pendant l'été, nous y avons des amis jeunes et vieux. Papa se baigne avec nous, fait un peu de bateau ; le soir nous jouons aux cartes pour des haricots, il s'amuse ou se fâche comme un enfant. Maman ne joue plus car elle ne peut s'empêcher de tricher. Il y a chez François un petit gargon ; un hiver, Maman part pour l'Algérie et nous revient avec un bébé de dix jours, une petite fille qui fera le bonheur de mes parents. Puis, je quitte moi aussi la maison, d'autres petits-fils arrivent, chez moi une petite fille et Papa se contente de tous ces petits.

On commence à parler de Hider, les événements qui sont la suite de la guerre se précipitent, chacun devient inquiet, une inquiétude qui change, suivant les opinions de droite ou de gauche, mais qui est au fond, la même. Survivre. Le chômage devient très grave, Papa n'est lu par personne et ne trouve plus d'éditeur, il souffre, l'angoisse l'étreint. On vit la vie quotidienne avec ses grandes peines et ses

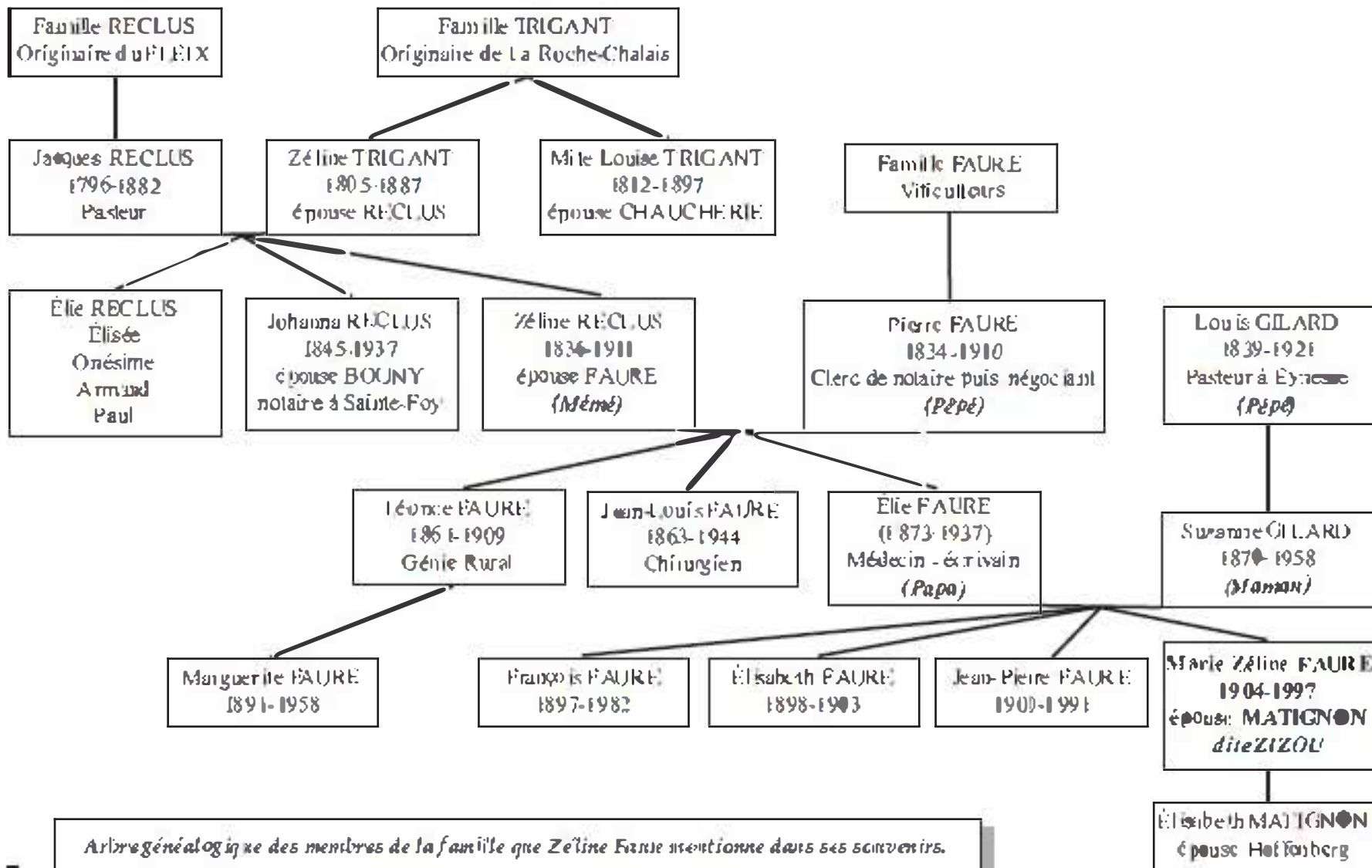
petits bonheurs. En 1936, c'est la guerre d'Espagne ; notre civilisation est-elle atteinte d'une maladie mortelle ? Papa qui avait depuis deux ans des crises d'angine de poitrine, a un infarctus. Il prend un repos de quelques mois, puis à la rentrée, il est obligé pour des raisons pécuniaires de reprendre sa vie professionnelle. En octobre, il doit s'aliter. Pour la dernière fois de sa vie, il prend la plume quand la délégation de Propagande Espagnole lui demande de rédiger un appel pour que le gouvernement socialiste français vende des armes à l'Espagne, les Asturies vont tomber aux mains de Franco. Ces belles pages sont refusées par la délégation

comme trop violentes et manquant de diplomatie. Il en a une grande peur, de la surprise, il est blessé. Il est épuisé, mourant. Le 30 ou le 31, je ne sais plus, il est très mal. Maman a appelé François, et à l'aube un jeune ami qu'il aime profondément, le docteur Mabil le vient lui faire une piqûre de camphre ; une infirmière arrive, je quitte Papa pour rejoindre Maman et François qui sont à table, je mâchonne une sardine, je repars vers sa chambre, dans la salle de bain l'infirmière devant une glace ajuste son voile, Papa est seul, les yeux à demi fermés, une larme coule sur sa joue. Il est mort. Seul.



Zéline Faure

Nous remercions Madame Hoffmanberg, petite fille d'Élie Faure, membre de notre Société, de nous avoir remis cet écrit des "Souvenirs" de sa mère Zizou.



PELEGRUE

du Moyen-Âge à la Révolution (suite)

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA VILLE



LE STATUT DE GASTIDE est bien défini en 1273, il faut attendre dix ans pour que le pouvoir royal accorde une charte des coutumes aux habitants de la ville. C'est en 1283 que le roi Édouard 1^{er} officialise celle-ci. La charte est le véritable contrat d'administration de la cité. Celle de Pellegrue n'est répertoriée dans aucun document publié.

Il est impossible de prendre pour exemple les chartes des autres bastides car ces coutumes sont essentiellement conditionnées par les intérêts locaux, qu'ils soient économiques ou politiques.

Dans cette période le droit féodal est essentiellement un droit coutumier. Cette charte des coutumes est une innovation juridique certaine. Elle a le mérite de fixer par écrit les divers droits dont les habitants peuvent disposer, mais aussi les devoirs dont ils doivent s'acquitter. Elle est en général accordée par un représentant du pouvoir royal, mais elle est toujours confirmée par le roi lui-même. Cette confirmation lui donne une marque solennelle qui lui assure sa légitimité.

Dans celle-ci l'on retrouve toujours un certain nombre d'articles communs nécessaires à la mise en place de l'administration générale. Les habitants de ces

vil·les neuves sont affranchis de la taxe dite " Taille " ou " Quête ". Cette taxe issue de l'ancienne " Capitation " du bas empire frappe tous les serfs non affranchis. C'est l'aspect le plus coercitif de l'état de servage. Le serf est " taillable et corvéable à merci ". Vers le XII^e siècle, la taille primitive est réduite pour prendre le nom de " Taille aux quatre cas " :

- 1) lorsque le seigneur entreprend un voyage en terre sainte,
- 2) lorsqu'il est fait prisonnier,
- 3) lorsqu'il marie sa fille,
- 4) lorsque son fils est armé chevalier.

Le domicile du serf affranchi devient irrévocable, ce qui est loin d'être le cas dans cette partie du Moyen Âge.

Il est dispensé d'héberger les troupes de passage. C'est le cas pour Pellegrue où les habitants de la ville ne logeront aucune troupe à leurs frais, celles-ci étant à plusieurs occasions réparties dans les villages voisins.

Mais aussi, elle fixe certains détails de l'organisation administrative de la ville comme les devoirs de police, le guet, la salubrité.

L'ORGANISATION DE LA GESTION MUNICIPALE

La charte donne à la communauté d'élire ses officiers municipaux qui doivent

Alain
PIMOUGUET

prêter serment de fidélité au roi et au seigneur. Les charges annuelles sont confiées tour à tour à un certain nombre de citoyens appelés "consuls" (vestiges du Droit Romain).

Le consul sortant propose lui-même son remplaçant (système de cooptation). Le remplacement se fait à date fixe. À Pellegrue, on renouvelle les consuls en septembre à l'issue de la messe dominicale.

Le premier "Bayle" connu dès 1274 s'appelle Pierre de Margon.

Mais le statut de cette ville est mal défini. Les administrateurs porteront tantôt l'appellation de consuls, tantôt de jurats. Ils seront au nombre de six, puis dès le XVI^e siècle ils ne seront plus que trois. Un consul pour chaque classe d'administrés.

LE DÉROULEMENT DU REMPLACEMENT DES CONSULS

À l'issue de la messe paroissiale, les habitants les plus imposés convoqués par voie d'affiches sont appelés au son du tambour. L'élection se fait à main levée. Chaque consul propose plusieurs noms pour assurer son remplacement. Au moins deux, pas plus de quatre.

1748. Trois consuls sortants : Benjamin Bailhon, Jean Boucherie, Julien Goueyron.

Ils proposent pour chaque classe : André Ruffe de Cansac, Jean Bonneau, Jean Ruffe, pour la première classe.

André Boucherie, Jean Ravallean, Jean Chignon de Gaigère, Paul Tabn, pour la seconde classe.

André Goueyron, Jean Boisselier, Dupuy second, Rochereau fils aîné, pour la troisième classe.

Après la présentation des candidats, les électeurs désignent André Ruffe pour la première classe, il portera le titre de premier consul. Jean Ravallean pour la seconde classe, il portera le titre de second consul. Rochereau fils aîné pour la troisième classe, il portera le titre de troisième consul.

1749. Proposés : Jean Ruffe du Touran, Jean Ragot, Guillaume Mosnier aîné, Jean Verges de Saint-Laurent.

Élus : Jean Ruffe, premier consul - Antoine Bonneau, second consul - Guillaume Mosnier, troisième consul.

Les trois consuls nouvellement élus prêteront serment le 20 septembre 1749.

1751. Proposés : Jean Bonneau, Pierre Rochereau, Maurice Dupin, Jean Chauffepied de Pioche, Mathieu Fournier de Medou, Jean Chignon de Chattelu, Alexandre Grenouilleau, Guillaume Deymier, Pierre Grelier de Genas.

Élus : Jean Bonneau, Jean Chignon, Guillaume Deymier.

1752 " Faute de sujets pour devenir consuls, les mêmes feront un an de plus ".

1758. 9 septembre, proposés : Jean Boynier bourgeois, Pierre Caumont, Nicolas Collas, Jean Boisselier, Ezechiel Jude, Pierre Pillardot, Maurice Dupin.

Élus : Pierre Caumont, Jean Ravallean, Ezechiel Jude.

1754, 1755, 1757, 1758. Mêmes consuls.

1759. Proposés : Pierre Caumont, Jean Ravallean, Jean Deymier, Jean Harriet, Jean Regiateau, Jean Boucaud.

PELLEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution (suite)

Élus : Pierre Caumont, Jean Boucaud, Jean Regnateau.

1760, 1761. Mêmes consuls.

1762. Proposés : André Ruffe, Jean Bonneau, Jean Rocheteau, Jean Ravalleau, Ezechiel Jude, Jean Baillon.

Élus : André Ruffe, Jean Ravalleau, Ezechiel Jude.

1764. Mêmes consuls.

1765. Proposés : Pierre Caumont, Simon Ruffe, Michel Boucaud, Joseph Chereau, Jean Jude de lareyre, Guillaume Deynier.

Élus : Pierre Caumont, Michel Boucaud, Jean Jude.

1766, 1767, 1768, 1769, 1770. Mêmes consuls.

1771. Les deux premiers consuls sont décédés, c'est donc Jean Jude qui propose : Jean Bonneau de la Mothe, André Mosnier de la Pierrière, Jean Gertis des Garbis.

1772. La communauté de la ville de Pellegrue va élire un "sindic de milice en remplacement de Jean Mosnier qui est resté six ans". C'est Étienne Maurin qui fait fonction.

1785. Élus : Étienne Bouleyrier, André Ravalleau, André Rochereau.

1786. Élus : Vivien Ruffe, roisire royal, Maurice Boucherie, Guillaume Duleau procureur syndic.

La Révolution va faire cesser ce "consulat". Les élus prendront une autre

appellation mais seront toujours désignés selon le même mode.

Les consuls de la ville de Pellegrue doivent porter une livrée dans l'exercice de leur fonction, ce qui les différencie des autres habitants. C'est une chasuble rouge à parements noirs et blancs, assortie d'un chapeau aux mêmes couleurs.

Sans cette livrée, le consul responsable de la police ne peut exercer son droit de police et ne peut saisir ou faire emprisonner un contrevenant.

LA POLICE

Les consuls sont donc chargés des fonctions de police : police des marchés, police municipale, police de l'application des lois.

C'est une charge ingrate qui peut à certains moments générer bien de désagréments.

"Le jour de la Saint Barnabé, foire ancienne de ce lieu nous consuls soussignés en exercice de police notamment pour faire tenir le bétail aux lieux accoutumés qui est pour la ville au nord d'icelle nous sommes transportés sur la place publique où se tient le marché des cochons et y aurions rencontré le nommé Gousil fils second de la paroisse de Saint-Ferre, avec son frère aîné, qui tenaient une paire de veaux propres à tirer une charrette dans le lieu défendu par la police, auquel Gousil aîné aurions ordonné de se rendre avec ses veaux au foin des bestiaux et après plusieurs ordres récidivés, il se serait mis à même d'en sortir suivant nos ordres, mais Antoine, son frère s'y

serait opposé malgré nous, en tenant beaucoup de propos injurieux et voulant interdire à son frère d'obéir. En conséquence, après plusieurs représentations à lui faites de n'y point empêcher son frère d'obéir, nous sommes vu obligés de lui ordonner de se rendre en prison conduit par notre valet de ville à quoi il se serait refusé très fortement, ce qui nous a obligé de demander main forte au public, et comme il ne s'y est trouvé dans ce moment que le sieur Dupuy, habitant de la présente ville et nombre d'étrangers, le dit Dupuy nous aurait effectivement prêté la main, et nous sommes vu malgré ce secours dans la dure nécessité de le traduire en prison, vu sa désobéissance et sa mutinerie. Etant dans la chambre de l'hôtel de ville contiguë à la prison nous avons été obligés une seconde fois d'être assistés par les susdits pour le mettre en prison à deux heures de l'après-midi où il a été retenu jusqu'à sept heures du soir.

POLICE DES DÉBITS DE BOISSONS

" Nous, consuls en exercice à la ville de Pellegrue, Maître Jean Bonnac, avocat et juge de la présente ville, est entré dans la salle de l'hôtel de ville, à dix heures et demie de la nuit dernière, sur les onze heures du soir, étant dans son lit endormi, quelqu'un s'est permis de heurter à sa porte à coups redoublés, lui demandant justice à raison d'excès que le plaignant qui est Jean Baraton a dit avoir été commis à son préjudice dans l'auberge de Jacques Belot sise dans la grande rue. Le dit sieur Bonnac ayant renvoyé le plaignant se pourvoir au lendemain matin, il résulte que la

par nous faite, a eu effectivement lieu après les dix heures du soir, heure indiquée à laquelle tout les aubergistes et autres tenant lieux publics doivent avoir vidé leur maison. Le dit Belot ayant été mandé, comparu et trouvé coupable des faits ci-dessus, nous officiers municipaux, ouï Dulau, procureur syndic, l'avons condamné à raison de la contravention aux ordres de la police la somme de dix livres d'amende applicable aux réparations du présent hôtel de ville, et restant plus que la susdite information sommaire, il a été prouvé que Jean Lacour, cabaretier sur les derrières de la ville avait aussi après les dix heures, des gens dans son cabaret, l'avoir également condamné pour le maintien du bon ordre en la somme de six livres d'amende applicables aux mêmes formes. "

" Le douze mars, jour de foire, nous, Jacques Paquier, consul, étant de police, requis par l'épouse de Jean Mondon, de nous transporter en son logis où étaient rassemblés plusieurs personnes y buvant, pour mettre le bon ordre et en imposer à un soldat qui disait des obscénités envers des personnes du sexe dont il a été repris modérément par les spectateurs, n'a répondu que par des brutalités et a fini par mettre la main à son sabre dont il a fait usage envers plusieurs personnes, notamment contre le nommé Mathieu Micheau auquel il lui a coupé la joue droite. N'ayant encore reçu de notre valet de ville la liasse consulaire, nous avons entendu qu'au seul mot de police, le dit soldat a dit avec emportement et juronement, le sabre à la main : " Le premier Jean foutre qui se présente, je lui fais sauter le cou ". À ce

propos, nous, consul susdit ne pouvions nous faire reconnaître, nous sommes retirés de l'interdiction, avons requis la livrée consulaire. Nous nous sommes approchés, la livrée sur l'épaule et notre valet de ville à nos côtés. Nous l'avons enjoint de se rendre à l'hôtel de ville pour rendre compte de sa conduite, mais au premier mot le soldat ayant porté la main à son sabre, l'a à moitié sorti de son fourreau, ce qu'ayant vu, nous avons enjoint notre valet de ville et requis l'assistance de nous donner main forte et de suite, malgré la résistance du dit soldat et son opiniâtre défense des pieds et des mains et des dents, nous l'avons fait traduire dans les prisons criminelles de la ville, plus sûres que celles de l'hôtel de ville où le soldat est et sera maintenu jusqu'à ce que compte ait été rendu et qu'il en soit par ses supérieurs à qui il appartient, autrement ordonné et acte mis au dépôt de l'hôtel de ville: un sabre à poignée de cuir jaune, inscrit sur la lame: "Grenadier", ayant le fût un ceinturon de peau blanche, une épaulette de laine rouge, un écu, de tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès verbal en présence de sieur Maurice Boucherie, notre consul, Jean Mondon aubergiste, Blaise Serrens, tisserand. Le dit sieur soldat portant un uniforme blanc, revers et parements rose, boutons blancs, numéro 33, que l'on nous a dit se nommer Dumas, habitant de Gensac."

POLICE DES COMMERCE

"La communauté assemblée aux formes ordinaires, sieur Pierre Francheys du Carret a dit que l'évasion malicieuse

de Pierre Laffargue, seul boulanger de ce chef-lieu, jette bien du trouble et de la confusion dans l'ordre qui a ci devant régné, qu'indépendamment à cette foule de personnes qui contre leur ordinaire sont obligées de prendre le pain au boulanger, ce dernier était chargé de livrer journalièrement à 12 pauvres et à chacun d'eux une livre et demi de pain, dont douze à la charge du seigneur de cette paroisse et six à celle du sieur prieur copartageant avec le sieur curé de la paroisse laône de cette paroisse. Les dits pauvres ainsi approvisionnés en fonction de l'arrêt de la cour du 18 mai dernier. Que le sieur Laffargue est d'autant plus répréhensible dans sa conduite que sachant qu'il n'y a point d'autre boulanger en titre dans ce lieu, il est venu de lui de s'offrir à la communauté pour fournir continuellement et publiquement du pain en le faisant jouir en seul de cet avantage. C'est en conséquence qu'il prêterait serment devant la communauté et que l'acte qui fut reçu à cet égard faisait défense à toutes personnes de vendre clandestinement du pain en fraude de la police. Combien de soins ne s'est-on pas donné dans les malheureux temps qui se sont écoulés pour lui fournir du grain, et par les sages précautions que l'on a prises, il ne lui en a jamais manqué, aujourd'hui, pourrait faire son commerce avec aisance et sans secours étrangers. Le dit Laffargue a continué de faire du pain au mépris de ses engagements et sans prêter la communauté que si une conduite aussi irrégulière est contraire à l'ordre restait impunie, ceux qui remplacent le dit boulanger autorisés par son exemple et par mépris

pour nos ordonnances, guidement son exemple, que pour remédier à cet abus et éviter qu'il ne se représente. il est de toute justice d'infliger, sinon une peine corporelle, attendu l'éclosion du dit Laffargue, du moins une peine pécuniaire. Le dit sieur Fauchey requiert qu'il soit prononcé contre Laffarge une amende de dix livres applicable au cloix de la communauté pour le paiement de laquelle demeureront affectés, d'abord une maise à pétrir et ensuite un moulin à bluter la farine, qui sont encore dans la boulangerie, et pour que les dits meubles ne varient, être ordonné à Langel propriétaire de la boulangerie de s'opposer à leur appropriation à peine d'en répondre en son propre nom, ordonner qu'à ces fins, copies de l'ordonnance qui interviendra sera remise au dit Langel, sur quoi les consuls et notables finissant droit du duc et réquisition du procureur, condamnent le dit Pierre Laffargue à la somme de dix livres d'amende."

POUCE DE LA SAUBRITÉ PUBUQUE

La rue est utilisée bien sûr pour les servitudes inhérentes à ses fonctions, mais aussi pour bien d'autres services.

À Pellegrue, elle n'est point pavée, et les aléas climatiques, mais aussi les eaux d'évocation des habitations lui confèrent à certains moments de l'année des allures de borbier.

Les consuls sont chargés d'organiser une corvée à l'automne pour aller couper de la bryère dans la forêt seigneuriale afin d'en paver son emprise aux mauvais jours. La même corvée est chargée au printemps de récupérer cette litière qui va être

partagée et donnée aux membres de celle-ci, qui l'utiliseront comme amendement dans leur jardin.

Mais parfois, il arrive que la communauté se laisse aller à des actions de désobéissance caractérisées concernant la tenue de ces voies de circulation.

"Le procureur syndic de la communauté de Pellegrue est entré dans la ville et a dit que la vigilance et le zèle inséparable de ses fonctions ne lui permettent pas de différer davantage à dénoncer les infractions multipliées aux règlements de la police. À savoir que presque tous les habitants de la ville semblent avoir pris à tâche de la laisser remplir de saletés, d'ordures et d'immondices au point que la pureté de l'air doit être viciée, et par conséquent la salubrité générale en danger d'en être plus ou moins altérée.

Aucun des particuliers malgré la sécheresse constante qui domine, ne se soigne ni de balayer, ni d'arroser la portion de rue qui correspond à sa maison.

Le plus grand nombre va déposer ces excréments dans la maison du sieur Fouguet, qui étant au centre de la ville devient un foyer d'émanations viciées et putrides, et qui sait si des fièvres d'un mauvais genre qu'on observe fréquemment dans la ville au temps de l'automne ne tiennent pas à cette cause ou seule ou combinée. Ceux qui ont des écuries qui percent sur la rue laissent croûper au devant pendant un temps considérable des tas de fumier, qui par leurs fermentations putrides engendrent des miasmes qui infectent tout leur voisinage.

Les domiciliés qui ont des cochons, et ils sont nombreux, les laissent circuler et vaguer dans tous les lieux, souvent sans garde ou n'en ayant que peu, et il résulte et peut en résulter des inconvénients qu'il est de notre devoir de faire cesser et de prévenir car on connaît la malpropreté de ces animaux, leur envie de fouiller la terre et leur goût pour la chair humaine, aussi les places et les rues sont-elles à chaque instant dégradées et perpétuellement jonchées de leurs ordures et plus d'une fois n'a-t-on pas vu les enfants, qui, sans un prompt secours, allaient être mutilés et devenir victimes d'une inadvertance aussi fâcheuse que punissable.

L'atrevoir public par le même désordre qui se propage de plus en plus ne peut servir à ce à quoi il est destiné, on le sait, on y fait laver et vautrer les cochons, on y envoie tous les canards qui s'élèvent, on y jette et laisse croupir des bois de toute espèce. On hâte et entretient par là, la corruption de l'eau, on expose les chevaux à des maladies graves, et ceux qui vont y mener, à des chutes fâcheuses.

Ces dangers ne sont point chimériques, on en admet des exemples.

Le Procureur requiert donc qu'il soit ordonné sous peine d'amende de vingt sols et de punitions corporelles en cas de récidive, à tous les habitants de balayer et d'araser chaque semaine la portion de rue correspondante à leur maison jusqu'à la rouille (le cantiveau).

De ne point laisser un tas de fumier plus de vingt quatre heures, qu'il soit fait inhibition et défense à

quelque personne qu'il soit de faire des ordures dans la mesure du sieur Fouquet. De laisser vaguer sous aucun prétexte les cochons dans la rue ou promener dans l'intérieur de la ville, mais bien par les derrière quand ils seront conduits et ramenés du champ.

À tous orriers et autres personnes quelconques de ne point mettre dans l'atrevoir public aucune pièce de bois ni d'y envoyer d'autres animaux que ceux pour qui il est réservé, et qu'en surplus, il sera ordonné par le jugement qui interviendra, soit lu et publié, affiché pour tous voyant à s'y conformer, à quoi conclu. "

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

" La justice et la police de la ville et juridiction de Pellegrue, assemblées conjointement avec Messieurs les curés, gentilshommes et principaux habitants d'icelle, ayant pris communication de l'arrêt de la cour du roi, ont mûrement réfléchi sur tous les motifs du dit arrêt ont unanimement délibéré que conformément à icelui il sera fait présentement un état des véritables preuves de cette juridiction. Le dit état fait, il sera procédé tout de suite au logement d'icelle, surtout les particuliers jugés en état de leur fournir à vivre jusqu'au 15 juillet inclusivement et suivant les forces et facultés d'un chacun proportionnellement à ce qu'ils possèdent dans l'étendue de la juridiction et aux facultés qu'ils peuvent avoir, à qui il sera donné une livre et demie de pain par jour. "

POLICE DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS

La vie économique de la ville est essentiellement basée sur les activités agro-pastorales. C'est la foire et le marché qui servent de lieux d'échanges privilégiés pour l'économie rurale.

Lieu d'échanges, lieu de commerce, lieu de transactions.

Les consuls doivent veiller au bon déroulement de ces foires et marchés : c'est une des conditions principales pour la survie économique de la ville. Mais la concurrence est âpre, et les villes et villages alentours organisent des foires et marchés attractifs. Les habitants de Pellegrue délaissent ces foires pour se rendre à Duras, Geisac et Monsegur.

Les consuls de Pellegrue vont prendre des dispositions pour relancer ces marchés :

« Guillaume Dureau, procureur syndic de la ville de Pellegrue a dit que l'indifférence des habitants de la présente paroisse à fréquenter le marché, qui de temps immémoriaux s'est tenu le mercredi de chaque semaine dans la présente ville a donné lieu à un procès dont l'événement dépend principalement de ce qu'il y ait un registre tenu par le secrétaire de la communauté où sera par lui exactement inscrit tous les mercredis de chaque semaine les différents prix des grains qui pourront s'y vendre, qu'il est bien certain qu'il n'est personne qui ne désire et ne sente l'utilité de la tenue et fréquentation du dit marché. Mais que pour y parvenir d'une manière durable, il est nécessaire

de prendre une délibération dont le résultat oblige tous les habitants de fréquenter le dit marché de l'approvisionner de préférence à tous autres, de toutes denrées que chacun peut avoir à vendre ou à y acheter celles dont le peuple a besoin. Que ce n'est qu'en persévérant à se conduire ainsi que les étrangers qui en seront instruits le fréquenteront et que la consommation qui ne manquera pas d'avoir lieu sera du plus grand avantage pour toute la juridiction.

Le procureur requiert qu'il soit délibéré et ordonné que tous les habitants de la présente juridiction à commencer mercredi prochain seront tenus, sous peine de dix livres d'amende de fréquenter le marché de la présente ville et d'y apporter de préférence les denrées de toute espèce qu'ils peuvent avoir à vendre, ou d'acheter celles dont ils peuvent avoir besoin dans la vue d'une utilité publique et pour le plus grand bien de la juridiction.

Sur quoi, la communauté assemblée délibère que les habitants de la présente ville et paroisse se sont tenus de fréquenter et approvisionner de préférence à tous les autres voisins le marché qui, de temps immémorial s'est tenu le mercredi de chaque semaine à quoi fine ils seront tenus sous peine de dix livres, ordonne en conséquence, la dite communauté pour l'intérêt général de la juridiction que le secrétaire tienne par jour de marché un registre dans lequel il inscrira les différents prix des grains ainsi que se pratique dans les villes voisines.

PELLEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution (suite)

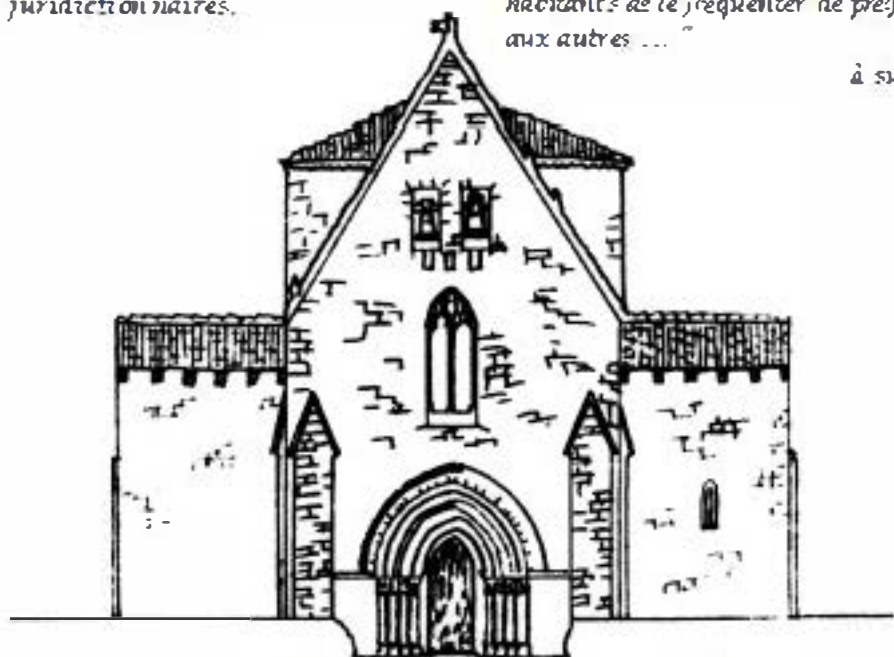
" De même, considérant qu'une somme modique de cinquante neuf livres pour laquelle la communauté se voit sur le rôle principal, sous le titre de frais municipaux, est tout insuffisante pour fournir aux dépenses indispensables qu'elle est obligée de faire, il est de son intérêt d'y faire pourvoir sans toutefois surcharger ses habitants, un droit exclusif de boucherie lui a paru le moins susceptible de difficultés et d'inconvénients. Le public n'en sera pas grevé et l'augmentation de son revenu que ses besoins rendent indispensables, se fera d'une manière légale et perpétuelle pour justifier sa démarche. La communauté pose en fait que la viande se vend aussi bien dans sa juridiction que celles où il y a droit de boucherie. La concurrence que cela doit opérer dans les fermes renouvelées tous les trois ans en est la cense. La communauté peut donc faire un revenu sans porter atteinte aux intérêts des juridictionnaires.

Elle prouve ses besoins en observant que la juridiction est composée de six paroisses, que dans le chef-lieu il se tient.

Seize grandes foires par an qu'elle a qu'on voit de ville, incapable d'exécuter seul les ordres de police qu'elle a à sa charge, l'entretien de son hôtel de ville, celui des laoirs et puits qui tombent en ruines faute de moyens.

La communauté considère encore que dans le chef-lieu il y a une halle très vaste des mesures à grains en bon ordre qui annoncent qu'autrefois il se tenait des marchés, et on a encore en mémoire qu'il s'en tenait un, une fois par semaine le mercredi. Son éloignement des rivières et la difficulté de débiter ses denrées lui font désirer un arrêt du conseil qui lui permette d'avoir un marché le mercredi de chaque semaine avec injonction aux habitants de le fréquenter de préférence aux autres ... "

à suivre...



L'église de Saint-André de Pellegrue avant la destruction du clocher par la foudre en 1860.